

Investissements Agricoles et Croissance Économique en vue de la Réduction de la Pauvreté

**Préparé pour la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de
l'Agriculture en Afrique (PDDAA)**

cas du Mali

Rapport Analytique

Par :

Abdrahmane BERTHE, Économiste

Manda Sadio KEITA, Agroéconomiste

août 2009

Table des matières

Table des matières

Table des matières.....	2
Sigles et abréviations	3
Contexte et objectifs	5
Liste des tables.....	9
Liste des graphiques.....	10
1) Aperçu général de la situation socio-économique.....	11
a. Comparaison économies Africaines et économies de la région	17
b. Environnement macroéconomique.....	18
2) Pauvreté et sécurité alimentaire.....	22
3) Performance et structure du secteur agricole.....	27
4) Dépenses agricoles	34
5) Croissance économique et réduction de la pauvreté.....	39
a) Matrice de comptabilité sociale.....	41
b) Modèle d'Équilibre General Calculable et micro-simulations.....	43
c) Réduction de la pauvreté sous la tendance actuelle de croissance	45
d) Accélération de la croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire.....	45
i) Atteindre l'objectif du PDDAA en termes de croissance agricole.....	47
ii) Impact sur le revenu et la pauvreté.....	48
iii) Comparaison des sous-secteurs agricoles en termes de croissance et de réduction de la pauvreté.....	51
iv) Atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement (OMD)	Error!
Bookmark not defined.	
6) Investissements agricoles requis pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PDDAA	54
a) Estimation du niveau des dépenses requis pour la croissance agricole	54
b) Identification des investissements prioritaires	Error! Bookmark not defined.
7) Résumé des principaux résultats.....	57
8) Conclusion et Recommandations	58
Références bibliographiques.....	60

Sigles et abréviations

INSTAT : Institut National de Statistique (ex DNSI)
DNSI : Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
CPS/SDR : Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du Développement Rural
PDDAA : Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
P3A : Projet d'Appui à l'Agriculture Africaine
ECOWAP : Politique Agricole de la CEDEAO
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
SDDR : Schéma Directeur du Développement Rural
SDR : Stratégie de Développement Rural
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement
AFRISTAT : Observatoire de la Statistique de l'Afrique de l'Ouest
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
IDH : Indice du Développement Humain
UEMOA : Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest
CSCR : Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
LOA : Loi d'Orientation Agricole
PDES : Programme de Développement Economique et Social
PPP : Pays Producteurs de Pétrole
RMDH :
PDDSS: Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social
PRODESS : Programme quinquennal de développement sanitaire et social
PRODEC : Programme Décennal de Développement de l'Éducation
PRODEJ : Projet de Développement de la Justice
IPH: Indicateur de Pauvreté Humaine
CILSS : Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
DIAPER : Programme Diagnostic Permanent
EBSAN : Etude de Base sur la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
PSA : Point sur la Situation Alimentaire au Sahel
CSA : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
SNS : Stock National de Sécurité
BC : Banque de Céréales
VCF : Vivres contre Formation
VCT : Vivres contre Travail
PNSA : Programme National de Sécurité Alimentaire
SCNA : Stratégie Nationale de Croissance Accélérée
SNDI : Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation
EAF : Exploitation Agricole Familiale
CMDT : Compagnie Malienne de Développement du Textile
OHVN : Office de la Haute Vallée du Niger
PNT : Phosphate Naturel de Tilemsi
GSCVM : Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali
UN-SCPC : Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton

TEC : Tarif Extérieur Commun
BSI : Budget Spécial d'Investissement
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
FRPC : Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
PISE : Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PMA : Pays Moins Avancés
PDI : Programme de Développement Institutionnel
MCS : Matrice de Comptabilité Sociale
MEGC : Modèle d'Equilibre Général Calculable
IFPRI : Institut de Recherche en Politique Alimentaire (Food Policy Research Institute)
CES : Elasticité de Substitution Constante
CET : Elasticité de Transformation Constante
LES : Système de Demande Linéaire
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Contexte et objectifs

La principale motivation de l'outil de modélisation en équilibre général calculable est d'apporter un soutien analytique à la préparation de la table ronde du Mali dans le cadre du Programme Détaillé de développement de l'Agriculture africaine (PDDAA), une initiative des chefs d'État africains pour promouvoir l'apport de l'Agriculture dans la croissance de leurs économies respectives.

Le présent exercice va au-delà de cette demande directe et répond à l'intérêt renouvelé dans la compréhension du rôle de l'agriculture dans la croissance économique au Mali. La récente hausse des prix des denrées alimentaires, ayant entraîné des remous sociaux a aussi montré la nécessité d'améliorer la compréhension du rôle de l'Agriculture et les mesures d'urgence de sortie de crise.

A cet égard, le Programme Détaillé de l'Agriculture Africaine de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA) est vu comme une bonne opportunité de soutenir les décideurs africains dans leurs efforts de promotion de la croissance Agricole et d'attirer les ressources financières vers ce secteur.

Dans ce contexte, le Mali, mérite une attention particulière et sert de bonne étude de cas. Pays sahélien enclavé et politiquement stable, le Mali a su au cours des vingt-cinq dernières années valoriser son potentiel agricole grâce à des politiques agricoles volontaristes et ambitieuses, notamment par des investissements consentis sur budget national avec l'appui de la communauté internationale, à travers les partenaires techniques et financiers.

En dépit de ces progrès, l'agriculture malienne fait face à plusieurs contraintes, qui limitent son développement, au nombre desquels figurent les aléas climatiques, la faiblesse des revenus, les difficultés d'accès aux crédits agricoles, la pression foncière croissante, la persistance des systèmes de production extensifs, le faible niveau d'utilisation des intrants agricoles, l'importante diminution de la fertilité des sols et de la productivité et l'insuffisance des infrastructures et le sous équipement des paysans. Ces facteurs énumérés expliquent le fait que la croissance agricole a été moins forte que la croissance dans les secteurs non agricoles au cours de ces dernières années, en liaison avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (développement des réseaux internet, téléphonie mobile, etc.) et la dynamique du secteur aurifère, malgré que l'impact de ces secteurs sur la pauvreté suscite plusieurs débats.

Ces constats soulèvent des questions de fond du point de vue des politiques publiques. Comment accroître la part de l'agriculture dans la croissance économique au Mali, en vue de réduire la pauvreté? Quelles sont les performances passées au Mali en termes de croissance économique, de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et de financement agricole ? Le Mali est-il en voie de réaliser les objectifs et cibles du PDDAA d'ici 2015 si la tendance actuelle continue? Une bonne mise en œuvre du Schéma

Directeur du Développement Rural du Mali peut-elle permettre d'atteindre les objectifs et cibles du PDDAA?

Ce programme est-il réaliste et/ou réalisable, étant donné les performances passées du Mali? Quelles grandes options alternatives faut-il envisager pour assurer l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les cibles du PDDAA? Comment ces options se comparent-elles les unes aux autres, en termes de financement requis et d'amélioration de la productivité et des rendements nécessaires? Pour répondre à ces défis, le Gouvernement du Mali participe à l'initiative du PDDAA-ECOWAP à un moment où le rôle important de l'agriculture dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté fait l'objet de moins en moins de contestation (cf. Diao et al. 2007, Fan 2008, WDR 2008).

Le PDDAA-ECOWAP a pour objectif d'atteindre six pour cent (6,0%) de croissance annuelle de l'agriculture au Mali. Le Mali est également appelé à atteindre le premier Objectif du Millénaire (OMD1) qui est de réduire de moitié la pauvreté et la faim à l'horizon 2015.

La présente initiative intervient à un moment où le secteur agricole offre de nouvelles opportunités de croissance par la diversification des exportations non traditionnelles (Jackson et Acharya, 2007) et les perspectives relativement élevées des prix des denrées alimentaires (World Bank, 2007a, IFPRI, 2008). Ces nouvelles opportunités de marché exigent des modifications profondes en matière de comportement et de stratégies agricoles. Les productions agricoles au Mali sont fortement tributaires de la disponibilité et de l'accessibilité des services essentiels que sont le crédit, l'information et la formation, les facteurs de production, les technologies à travers notamment des dispositifs de recherche et de conseil. En effet, il est de plus en plus reconnu que l'accès à des mécanismes adéquats de financement, ainsi qu'à une information suffisante sur les technologies et marchés disponibles, constituent deux principales contraintes au développement des agro-industries au Mali. Les institutions financières au Mali interviennent relativement peu dans le financement du secteur agricole, vu l'importance des risques liés à l'activité agricole, son éloignement et sa faible rentabilité, et du fait d'une méconnaissance du milieu rural.

En dehors de certaines filières d'exportation relativement bien structurées, la plupart des productions agricoles et alimentaires du Mali n'arrive pas à satisfaire le marché national du fait, entre autres, des faiblesses en matière de structuration des filières ainsi que d'organisation des acteurs aux différents stades de production, transformation, stockage et mise à marché.

La stratégie agricole au Mali doit également répondre prioritairement à un enjeu de sécurité alimentaire, d'alimentation des ménages reposant principalement sur la production familiale. Il convient aussi d'inclure les productions de diversification que sont notamment les produits de l'élevage et de la pêche. La dynamique de croissance des marchés urbains constitue un puissant levier de développement de ces filières. Il est nécessaire d'améliorer les techniques de production et de maîtriser les facteurs de

production (y compris l'eau), de mettre à disposition des producteurs des variétés améliorées appropriées aux attentes des producteurs et consommateurs, et de développer des unités de transformation artisanales ou semi industrielles.

Quel rôle l'agriculture peut-elle jouer pour assurer une large croissance des revenus et réduire significativement la pauvreté dans le cadre des objectifs du PDDAA-ECOWAP ? Différentes projections de croissance des produits agricoles de base ou sous-secteurs agricoles et l'étude de leurs effets combinés au niveau national et entre zones rurales et urbaines sous-tendent ce travail. L'objectif attendu est de permettre aux producteurs et autres opérateurs des filières agricoles de disposer de services techniques et financiers adéquats. Le résultat attendu serait d'accroître la productivité agricole au Mali. Pour atteindre ces objectifs, l'utilisation d'un modèle d'équilibre général calculable nous a semblé appropriée. Ce type de modèle qui est de plus en plus utilisé dans l'étude des économies des pays en développement, présente l'avantage d'offrir un cadre d'analyse relativement large qui permet de saisir les effets complexes et multiples qui sont au cœur des processus menant à la réalisation des OMD notamment.

L'attrait d'une telle approche ne réside pas uniquement dans son intérêt analytique, mais s'inscrit dans un cadre qui cherche à construire des outils techniques et des modèles dont l'objectif est d'aider à la conception et à l'évaluation des politiques publiques en vue de l'aide à la prise de décision.

Dans ce modèle, nous chercherons à lier les dynamiques de croissance et les façons d'atteindre les OMD aux efforts en matière de diversification des économies. Par ailleurs, ce modèle cherche à rendre compte des spécificités de l'économie du Mali. Concernant l'objectif d'atteinte des OMD, ce modèle se fonde dans sa version actuelle sur l'approche développée par Lofgreen et al. (2006) pour prendre en compte les effets des politiques publiques sur les divers OMD.

La principale nouveauté de ce modèle est de mettre l'accent sur le rôle de l'agriculture dans la croissance économique des pays en développement dans le cadre de l'atteinte des objectifs des OMD. La deuxième question qui au cœur de ce modèle est celle de la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il faut rappeler que les modèles qui ont été construits afin de rendre compte des progrès en matière de lutte contre la pauvreté et de l'achèvement des OMD ont jusqu'à présent mis l'accent sur l'accroissement des dépenses sociales notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé. Ces dépenses ont été marginalisées depuis de longues années suite aux politiques publiques qui, dans le cadre du consensus de Washington, mettaient l'accent sur la stabilisation macroéconomique et la réduction des grands déficits internes et externes.

Actuellement, il est largement admis que ces politiques se sont traduites par un accroissement sans précédent de la pauvreté et de la détérioration des conditions sociales. La prise en compte des politiques sociales et leur renforcement dans le cadre des stratégies de développement est redevenue nécessaire. Cependant, nous mettons également l'accent sur les dynamiques de croissance et la diversification des

économies qui peuvent contribuer également à l'achèvement des OMD. En effet, le renouvellement du débat sur la diversification s'est accompagné d'un consensus sur son rôle dans les dynamiques de croissance. La littérature récente explique la fragilité de la croissance dans les économies africaines et la marginalisation du continent dans l'économie mondiale par la faible diversification des structures des économies africaines. Plusieurs auteurs ont cherché à expliquer ce rapport entre la diversification et la croissance. Particulièrement, les travaux récents sur la croissance endogène ont mis l'accent sur l'importance de la diversification.

Le présent document est structuré en six sections. Dans la première section, il sera question d'un aperçu général de la situation socio-économique au Mali. La deuxième section examine la pauvreté et la sécurité alimentaire au Mali. La Troisième section présente la performance et la structure du secteur agricole. La quatrième section traite de la structure des dépenses agricoles. La cinquième section porte sur l'impact du PDDAA sur la croissance et la réduction de la pauvreté. La section VI traite des investissements agricoles requis pour atteindre les objectifs de croissance économique en vue de réduire substantiellement la pauvreté. La section VII résume les principaux résultats. La section VIII conclut le travail et fait également des recommandations.

Le document est ainsi structuré, selon le plan ci-après :

Contexte et Objectifs

- 1) Aperçu général sur le Mali
 - 2) Pauvreté et sécurité alimentaire au Mali
 - 3) Performance et structure du secteur agricole au Mali
 - 4) Structures des dépenses agricoles
 - 5) Croissance économique et réduction de la pauvreté au Mali
 - 6) Investissements agricoles requis pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction
 - 7) Résumé des principaux résultats
- Conclusion et recommandations

Liste des tables

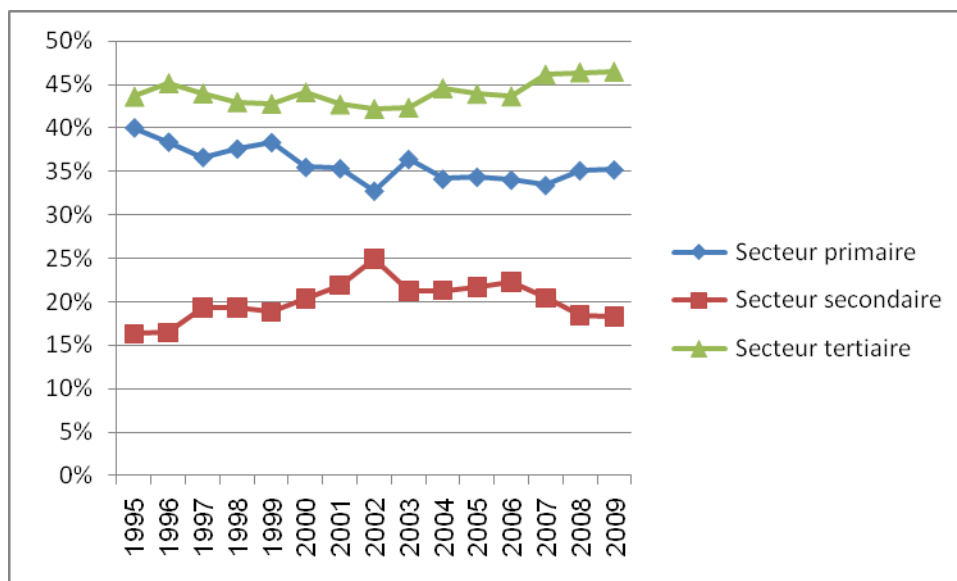
Liste des graphiques

1) Aperçu général de la situation socio-économique

Pays enclavé situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali s'étend sur une superficie de 1.241.238 Km². En 2007, la population du Mali était estimée à 12,3 millions d'habitants et majoritairement rurale, avec un taux annuel de croissance de 3% pour la période 2001-2007, supérieur à celui de la moyenne des pays en Afrique sub-saharienne (2,5%). Cette population, avec un taux de croissance annuelle de 2,2%, est relativement jeune avec 46% âgé de moins de 15 ans. Environ 73% de la population réside en milieu rural et 27% en milieu urbain et 82 % vit de l'agriculture qui contribue à plus de 40% au PIB.

Sur le plan économique, le Mali connaît depuis la dévaluation de 1994 des taux de croissance systématiquement supérieurs à la progression démographique mais toujours relativement volatiles puisqu'ils varient de 4,0% en 1994 ; 11,9% en 2001 ; 4,2% en 2002 ; 6,1% en 2003 à 4,7% en 2004, pour se projeter à 6,10% sur 2005 et 5,8% sur 2006 (INSTAT, 2004). Cette volatilité du taux de croissance tient en partie à la forte variation des performances du secteur primaire qui dépend lui même des aléas climatiques, des facteurs exogènes comme la crise ivoirienne, la baisse du cours du coton et de l'or sur le marché international ou des calamités naturelles comme l'invasion acridienne.

Graphique 1.1 : Structure du produit intérieur brut à prix constant au Mali¹



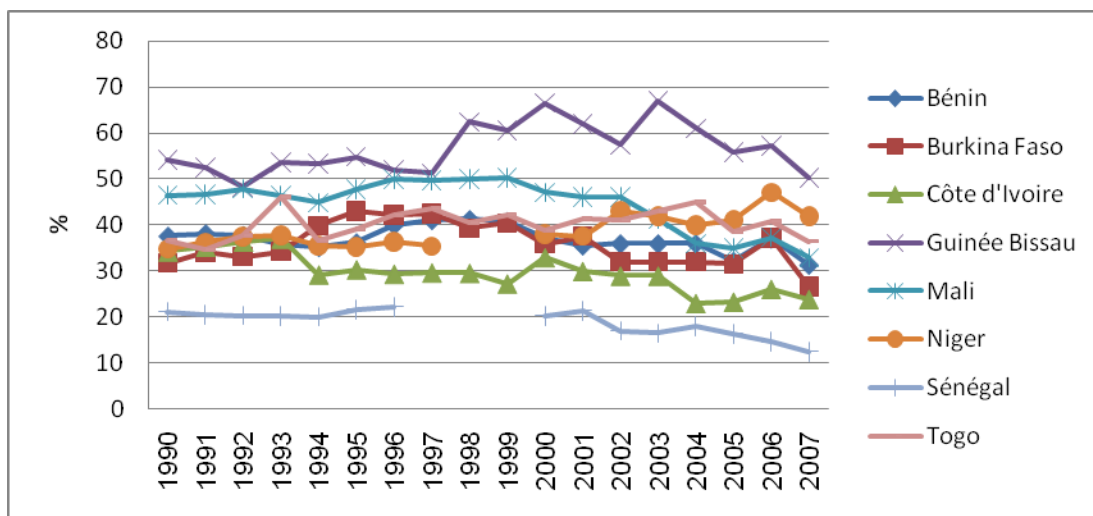
¹ A partir des données de DSNI et BCEAO.

- PIB nominal, 2007 : 3424,54 milliards de FCFA ;
- PIB réel, 2007 : 1478,74 milliards de FCFA ;
- Taux de croissance du PIB réel, 2007 : 4,3 % ;
- PIB/habitant, 2007 : 284 145 FCFA ;
- Taux de croissance de la population, 2007 : 2,2 % ;
- Espérance de vie à la naissance, 2006 : 65,4 années ;
- Prévalence du VIH chez les adultes, 2006 : 1,3 % ;
- Population ayant accès à l'eau potable, 2006 : 67,4 % ;
- Taux de mortalité infantile, 2006 : 45,8 pour 1000 nouveaux nés vivants ;
- Taux brut de scolarisation dans le primaire, 2006 : 75 % ;

L'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unis pour le Développement classe le Mali 174ème sur 177 pays en 2005.

L'examen de l'évolution de la part du secteur primaire dans le PIB sur la période 1990-2007 montre que le secteur primaire (Graphique 1.1) occupe une place relative dans le PIB des pays de l'UEMOA, variant entre 10 % et 70 %. En général les différentes contributions fluctuent suivant les années. A l'exception de la Guinée Bissau, on note que la contribution du secteur primaire dans tous les pays reste en dessous des 50 %. Le Sénégal reste le pays dont la part du secteur primaire dans le PIB est inférieure comparativement à celle des autres. On note particulièrement une baisse de la contribution du secteur primaire de tous les pays entre 2006 et 2007.

Graphique 1.2 : Evolution de la part du secteur primaire dans le PIB²



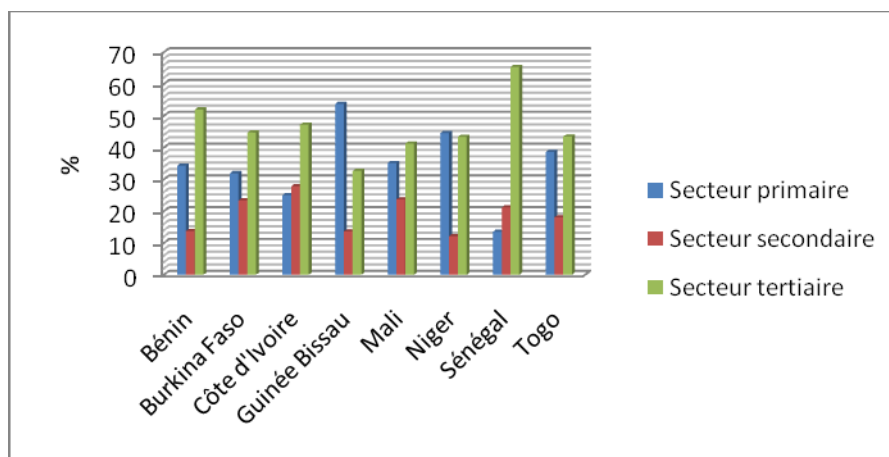
² Rapports annuels de la Zone franc, AFRISTAT et nos calculs.

Quelque soit le pays, on note une évolution très sensible entre 2005 et 2007. Un examen individuel des pays sur une période récente révèle des différences structurelles susceptibles d'expliquer les réalisations de chaque pays dans le secteur primaire³.

Au Mali, en 2006, la production totale des cultures vivrières (mil, sorgho, maïs, riz paddy) s'est établie à 3600 milliers de tonnes (8 % par rapport à la campagne précédente). La production d'arachide a également connue une hausse (5 %). Ces résultats favorables s'expliqueraient par la bonne pluviométrie et la poursuite de la mise en valeur des périmètres irrigués. S'agissant de la filière coton, la production au titre de la campagne 2006-2007 s'est contractée de près de 22 %, pour atteindre 417000 tonnes. Cette chute s'explique, pour une part, par les pluies excessives de fin d'hivernage mais surtout par la baisse du prix d'achat aux producteurs. L'élevage, qui constitue environ 25 % de la production du secteur rural et 10 % du PIB, est la troisième ressource d'exportation du Mali, après l'or et le coton.

L'examen d'ensemble de la composition du PIB réel montre une répartition hétérogène des pays de l'UEMOA selon la contribution de chaque secteur au PIB. Particulièrement au cours de la période récente (2006 à 2007), à des degrés divers, la majorité des pays admette un secteur secondaire qui occupe la troisième place en matière de participation à la croissance économique (Graphique 1.4). Il faut noter également que la répartition des pays en fonction de la représentativité des autres secteurs est disparate. Ainsi, on remarque que les secteurs tertiaires dont les contributions sont d'ampleur inégale entre pays, ont plus contribué au PIB au cours de la période 2006-2007. Le classement inverse est observé pour la Guinée Bissau et le Niger. Durant cette période, la Côte d'Ivoire et le Sénégal demeurent les pays dont le secteur secondaire n'est pas resté négligeable en termes de contribution au PIB.

Graphique 1.3 : Contribution de chaque secteur dans le PIB (moyenne 2006 - 2007)⁴



³ Voir Rapports annuels de la Zone franc, 2006 et 2007.

⁴ Rapports annuels de la Zone franc, AFRISTAT et nos calculs.

Le développement du potentiel agro -pastoral, vecteur d'une croissance plus forte et d'une sécurité alimentaire assurée, sera la priorité du Gouvernement dans sa stratégie de croissance accélérée. La Loi d'Orientation Agricole vise l'affectation de 20% du budget national par an au secteur rural. L'objectif est d'amener l'agriculture malienne à une production de 10 millions de tonnes par an de céréales à l'horizon 2012 pour faire du Mali une puissance agricole, le taux de croissance annuel visé du secteur primaire devant atteindre 7,8% sur la période 2008 -2012. En outre le renchérissement des prix des produits alimentaires confirme la pertinence de la priorité accordée au développement agro-pastorale du pays. L'objectif de croissance du secteur primaire sera atteint par la mise en valeur des énormes potentialités agricoles et agroalimentaires du pays surtout dans la zone Office du Niger où le potentiel des terres irrigables par gravité est de l'ordre de 1.000.000 ha. Ainsi, dans la perspective d'apporter une réponse structurelle à la crise céréalière généralisée et de mettre les populations à l'abri des soubresauts des marchés internationaux, le gouvernement du Mali a décidé de mobiliser tous les atouts dont le pays dispose et les mettre en synergie dans une démarche volontariste à travers la mise en œuvre d'un plan d'opération permettant de réaliser l'autosuffisance du pays en riz.

L'analyse de la dimension demande des produits agricoles, montre qu'actuellement, la demande extérieure en céréales (mil, maïs, sorgho, fonio), provient essentiellement des pays limitrophes. Ce qui fait du Mali un partenaire pourvoyeur plutôt qu'un partenaire importateur. Pour le Mali, la sous -région constitue un débouché réel et un créneau pour les producteurs maliens. Le Burkina Faso, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Ghana, sont importateurs de riz malien. Les perspectives de développement des légumineuses (arachide, niébé, pois de terre, soja) seront conséquentes avec des marchés urbains en pleine croissance dans la sous -région. De réelles opportunités de transformation et de commercialisation existent pour les fruits et légumes. Le Mali appartient à l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) avec 73 millions de consommateurs, et à la CEDEAO avec 220 millions d'habitants , offre de plus grands marchés d'exportation à des conditions avantageuses énoncées dans les accords d'intégration économique régionale. Ainsi, la production, la transformation et la commercialisation des fruits et légumes (mangues, haricot, etc.) et des produits de cueillette (karité, gomme arabique, sésame) pour lesquels le Mali dispose d'avantages comparatifs avérés, et dont le développement a un impact direct sur le revenu des producteurs, seront encouragées.

Pour accroître la production et améliorer les rendements, la Loi d'Orientation Agricole (LOA), adoptée le 16 août 2006, traduit la volonté de l'ensemble des partenaires du secteur de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture intensive et diversifiée capable de satisfaire les besoins croissants du pays, et tournée vers la conquête des marchés sous-régionaux et internationaux. La Loi d'Orientation Agricole embrasse ainsi non seulement les activités agricoles au sens large du terme mais également toutes celles situées en amont et en aval : enregistrement et immatriculation des entreprises agricoles, aménagement du territoire, questions foncières, maîtrise de l'eau, formation professionnelle, recherche, financement, intrants et équipements, labellisation des produits agricoles, organisation des filières agricoles, transformation et commercialisation des produits, mise en œuvre de programme d'accroissement de la compétitivité et de diversification des produits agricoles, avec un accent particulier sur le développement des filières riz, blé et maïs.

Cette loi est renforcée par d'autres réglementations comme :

- le Code Domanial et Foncier du 22 mars 2000 qui reconnaît le droit de propriété foncière à tout individu ou personne morale et institue, entre autres, un cadastre dans toutes les communes du Mali ;
- le Code de l'Eau du 31 janvier 2002 qui fixe les règles d'utilisation, de conservation, de protection et de gestion des ressources en eau, notamment en ce qui concerne les irrigations pour l'agriculture et les obligations des unités industrielles ;
- la Charte pastorale du 27 février 2001 qui définit les principes fondamentaux régissant l'exercice des activités pastorales et organise la gestion de l'espace pastoral ;
- le Code des Investissements du 26 février 1991 qui instaure un régime fiscal et douanier privilégié pour les investissements de capitaux dans les activités de production et de prestation de services et offre les garanties nécessaires pour sécuriser les investissements réalisés.

Par ailleurs, il est prévu un objectif d'aménagement hydro-agricole à hauteur de 100.000 hectares dont 60.000 hectares à l'Office du Niger, 5000 ha à Manantali, 3500 ha à Taoussa, et 1700 ha à Sélingué, ainsi que celui de 30.000 ha de bas-fonds.

Pour sécuriser les producteurs agricoles, la politique d'attribution des terres aux grands investisseurs et aux petits exploitants agricoles prévoit l'accès à la propriété foncière, notamment des femmes et des jeunes agriculteurs. La production et la commercialisation des produits d'élevage et de pêche seront accrues à travers (i) l'amélioration de la compétitivité des filières d'élevage, (ii) l'aménagement des zones pastorales, (iii) la promotion des investissements dans le traitement des cuirs et des peaux et (iv) l'accélération de la mise en œuvre des programmes de pêche.

L'élevage occupe une place importante dans l'économie malienne. Le Gouvernement du Mali a initié le Cadre d'Orientation politique du Développement de l'Élevage qui s'inscrit également dans les orientations définies dans le CSCR et le PDES du Président de la République, et dans le Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural. Ces différentes dispositions prises par le Gouvernement sont destinées à lever les contraintes qui pèsent sur l'élevage et à en faire un vrai facteur de développement et de croissance économique ; elles visent ainsi à (1) améliorer l'alimentation des animaux, (2) améliorer la santé animale par la prévention et la maîtrise des épizooties, (3) accroître les rendements des productions notamment par la promotion du « ranching », (4) développer les infrastructures et équipements de commercialisation et de transformation des produits de l'élevage par la création ou la modernisation des infrastructures d'abattage et des unités de transformation des sous-produits d'abattage, (5) renforcer la capacité des acteurs par la formation et l'accès à des fonds de garantie et lignes de crédit, (6) gérer rationnellement les ressources naturelles par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement.

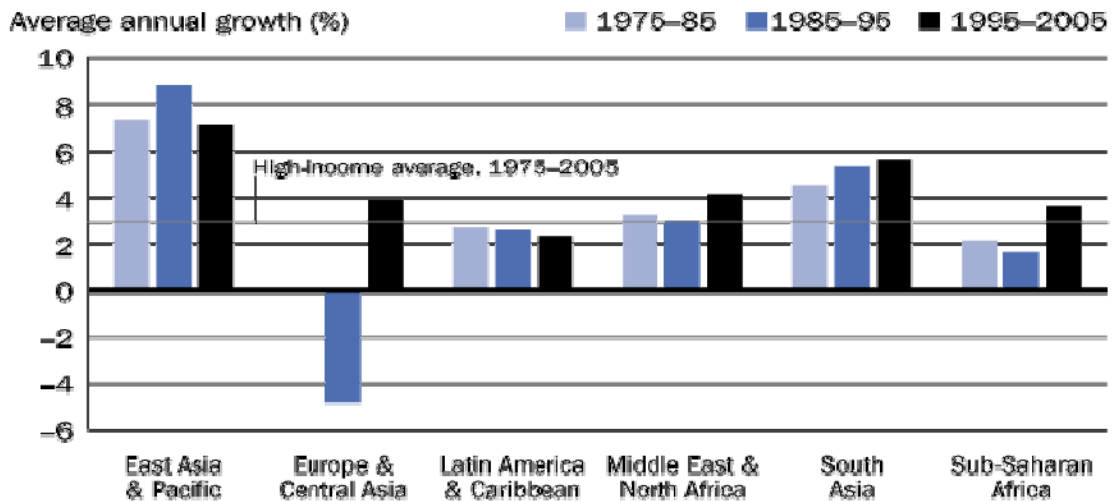
Par ailleurs, la filière viande rouge est une filière au haut potentiel ; elle reste cependant insuffisamment exploitée en raison principalement de déficiences dans la chaîne du froid et dans les infrastructures de transport en gros mais aussi de la production extensive et du manque de suivi sanitaire. Le Mali exporte ainsi du bétail sur pied, ce qui engendre un manque à gagner important pour le pays, que le Gouvernement souhaite minimiser à travers les mesures envisagées dans la LOA , et dans la Charte Pastorale. Les mêmes mesures seront mises en œuvre en faveur de la filière lait , de la filière cuir et peaux, filières hautement porteuses et encore très peu exploitées.

Concernant la pêche, il convient de rappeler que le Mali possède l'une des plus importantes pêcheries du Sahel ; et, à ce titre, il assure plus de 40% de la production de poissons d'eau douce de la sous-région ouest-africaine grâce aux fleuves Niger et Sénégal. La pêche mobilise plus de 200.000 acteurs à différents niveaux. La filière connaît cependant des contraintes liées à des pluviométries insuffisantes, à la mauvaise organisation de la production et au faible niveau de financement et d'encadrement. Il n'existe aucune unité industrielle dans la filière. La transformation reste artisanale. Les contraintes et difficultés connues devraient être corrigées pour faire de la filière pêche une filière porteuse au profit de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

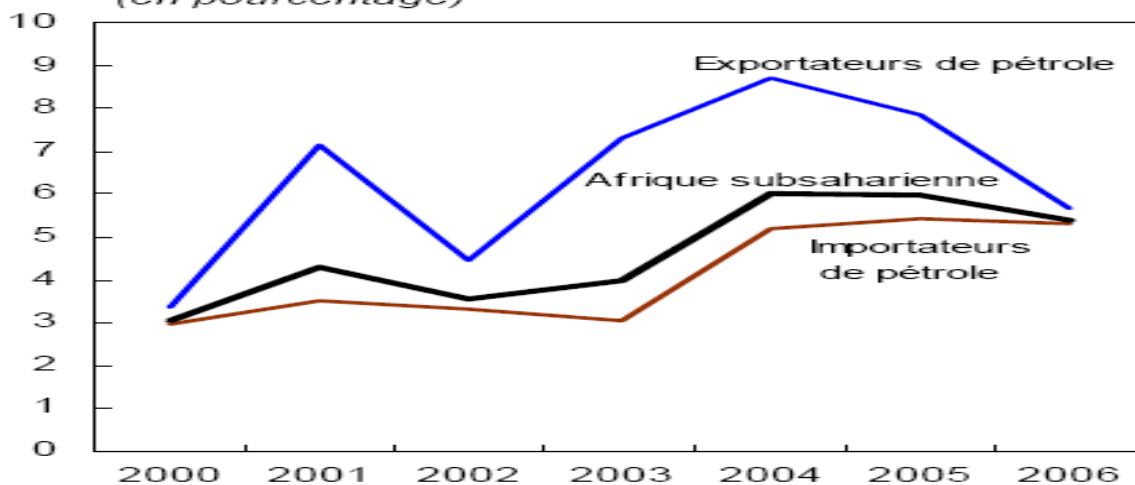
a. Comparaison économies Africaines et économies de la région

La situation sur le graphique ci-dessous positionne l'Afrique sub-saharienne par rapport aux autres ensembles du monde, en termes de taux de croissance économique annuel sur 3 intervalles de temps.

Graphique 1.5. Taux de croissance économique annuel des économies des grands ensembles mondiaux (de 1975 à 2005).



Graphique 2.1. Afrique subsaharienne — Croissance du PIB réel (en pourcentage)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

Pour la troisième année consécutive, l'Afrique subsaharienne a enregistré un taux de croissance de l'ordre de 5 à 6 %. La croissance économique était supérieure à 5 % en 2006. La croissance s'est révélée aussi forte dans les pays non producteurs de pétrole que dans les PPP : plus de la moitié des pays non pétroliers ont enregistré un taux de croissance égal ou supérieur à 5 % en 2006. Toutefois, certains pays non pétroliers — dont les États membres de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) et les pays sortant d'un conflit - ne sont pas parvenus à se hisser au niveau de la moyenne régionale. L'accélération de la croissance de la région s'explique à la fois par des facteurs extérieurs positifs (tels que le dynamisme de la demande étrangère) et par la forte progression de la productivité et de l'investissement intérieurs reposant sur la mise en œuvre de politiques avisées dans la plupart des pays. La croissance tendancielle s'approche lentement du taux de 7 % considéré comme la cible à atteindre pour que l'Afrique subsaharienne puisse réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) relatif à la pauvreté monétaire.

En 2006, la croissance économique est restée soutenue en Afrique subsaharienne : elle s'est établie à 5,4 %, après avoir progressé de 6 % en 2004 et 2005. La croissance s'est ralentie dans les pays exportateurs de pétrole en raison des obstacles temporaires auxquels s'est heurtée la production de pétrole. L'investissement intérieur, l'augmentation de la productivité et, dans une moindre mesure, la consommation des administrations publiques ont de plus en plus contribué à stimuler la croissance, ces facteurs ayant plus que compensé la diminution de la contribution de la consommation privée. La hausse des recettes pétrolières et l'allègement de la dette ont été propices à une augmentation des dépenses publiques. Le récent raffermissement de l'investissement augure bien de la croissance future, car il touche l'ensemble de la région, c'est-à-dire aussi bien les pays importateurs de pétrole que les PPP.

b. Environnement macroéconomique

L'IDH est un outil synthétique de mesure du développement humain. Il chiffre le niveau moyen atteint par chaque pays sous trois aspects essentiels : longévité et santé, instruction et accès au savoir, possibilité de disposer d'un niveau de vie décent. Cet indicateur passe en revue à travers ses trois indices tous les besoins de base nécessaires au bien être et à l'épanouissement de l'homme dans son milieu vital : santé, éducation, le revenu. Il permet d'une façon indirecte d'évaluer les efforts des gouvernants à satisfaire les besoins de base de la population. On peut donc affirmer sans trop de risque, que l'IDH est la traduction condensée de la situation socio-économique d'un pays.

De 1994 à 2004 l'IDH au Mali n'a pas fondamentalement fait de bond qualitatif. Passant de 0,305 à 0,381, soit une amélioration de 0,076 pour dix années d'efforts continus. Le chemin à parcourir est encore très long si l'on sait que certains pays africains sont à des niveaux très supérieurs au notre. Ainsi, sur la base des données de 2003 l'île Maurice a été classé 65^e avec 0,791, le Cap Vert 105^e avec 0,721, l'Égypte 119^e avec 0,659 et Madagascar 146^e avec un IDH de 0,499. Le Mali reste à la traîne au peloton de queue à la 174^e place sur 177 pays classés.

Tableau 2 : L'IDH de quelques pays africains selon le RMDH 2005

IDH/pays	Cap Vert	Égypte	Madagascar	Mali	Maurice	Sénégal
IDH 2005	0,721	0,659	0,499	0,381	0,791	0,458
Rang	105 ^e	119 ^e	146 ^e	174^e	65 ^e	157 ^e

Source : ODHD-2005

La contre performance en matière de développement humain au fil des ans est perceptible au niveau décentralisé. Cependant, on constate que l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) est en sens inverse de celui du développement humain. L'IPH depuis 1996 est resté au même niveau 58,18 jusqu'en 2001. Ce résultat met en cause les efforts déployés dans la réduction de la pauvreté et le développement humain durable au Mali ou du moins pose des interrogations sur l'efficacité des politiques entreprises. La pauvreté humaine est très exacerbée dans le pays. Un regard sur les différentes composantes de cet indicateur montre l'ampleur de la tâche à accomplir.

D'abord, l'indice d'espérance de vie estimé à 0,53 en 1990 n'a que légèrement varié, 0,625. Cet indice met à nue les difficultés que le pays a rencontrées en matière d'amélioration de la condition sanitaire de ses citoyens. Ensuite, l'indice du niveau d'instruction, souffre aussi du manque de données sur l'alphabétisation des adultes, et le taux d'éducation du supérieur qui restent très faibles. Enfin, l'indice du revenu reste l'un des plus bas en Afrique au Sud du Sahara. Le Mali doit alors amplifier davantage ses efforts dans l'offre des services sociaux de base.

La chute de l'IPH est un processus continu qui n'a pas connu de périodes d'inversion. Il est important de souligner que ces progrès ont un coût considérable. Qu'il s'agisse de la disponibilité de l'eau potable pour l'usage domestique ou la probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans, tout cela requiert des investissements considérables. L'exploration des eaux souterraines à travers des infrastructures de pompage, de stockage, de traitement et de distribution, ces investissements dépassent les capacités de mobilisation de l'épargne domestique. Les progrès obtenus en la matière l'ont été grâce à une forte mobilisation de la coopération internationale, mais beaucoup reste encore à faire.

L'activité économique est largement dominée au Mali par le secteur primaire qui emploie 83,4% des actifs occupés. Les secteurs secondaire et tertiaire représentent respectivement 4,1% et 12,5% des actifs occupés. Selon les résultats provisoires de

l'ELIM (2006), le taux de chômage de l'ensemble de la population active se situe à 2,6% contre 7,1% selon l'ELIM (2003). Les régions les plus touchées sont Kidal (avec 17,9%), Bamako (avec 7,2%) et Kayes (avec 3,1%).

Le chômage touche plus les femmes que les hommes. Le taux de chômage des femmes atteint 3,5% contre 1,9% pour les hommes. Les personnes qui travaillent à leur compte prédominent. Ils représentent près de 44,0% des personnes occupées dans l'ensemble du Mali, soit 47,0% en milieu urbain et 43,0% en milieu rural. Quant aux salariés, ils sont 7,6% des travailleurs, soit 22,0% des emplois en milieu urbain et 2,0% en milieu rural.

Dans l'ensemble du Mali, environ deux actifs sur trois (66%) travaillent dans l'agriculture. Les autres branches dominantes sont le commerce/vente avec 17% des actifs, les « autres services » et les industries de transformation avec respectivement 5% et 4%. Les actifs du milieu rural sont majoritairement (83%) dans l'agriculture tandis que ceux du milieu urbain sont essentiellement employés dans le commerce (38%) et les services (11%).

Le niveau d'éducation au Mali reste inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Selon la Banque Mondiale, en 2007, seulement 24% de la population âgée de 15 ans ou plus au Mali était alphabétisés et le taux brut de scolarisation primaire était de 80% (90% pour les garçons, 71% pour les filles). Ces taux sont en dessous des moyennes pour l'Afrique subsaharienne avec un taux d'alphabétisation de 59% et un taux de scolarisation primaire de 94%.

Dans le domaine de l'éducation, le pays a connu une certaine amélioration des indicateurs scolaires au cours de ces cinq dernières années. En effet, l'ELIM 2006 DNSI a mis en évidence des progrès notables entre 2001 et 2006. Malgré ces évolutions positives, les objectifs du millénaire de l'éducation primaire pour tous d'ici à l'an 2015 sont encore loin d'être atteints et des disparités persistent entre les filles et les garçons, entre les régions, entre les milieux (rural et urbain).

S'agissant de l'accès aux infrastructures scolaires, 80 % des villages disposent d'une école primaire fonctionnelle, ce taux était de 69% au CFSVA. Par rapport à la région, Sikasso est en tête avec (97%) des villages qui disposent d'une école primaire fonctionnelle tandis que celles de Tombouctou et Kidal ont la plus faible accessibilité avec 57% pour chacune. Il est à noter pour Bamako que tous les quartiers disposent d'au moins une école primaire. Selon les systèmes de vie, les villages de la strate agro-coton fruit ont tous une école primaire tandis que qu'ils ne sont que 43% dans la strate Cultures de décrue.

Au Mali, des opérations importantes ont été réalisées en vue de bien cerner les manifestations et l'ampleur du phénomène de la pauvreté afin de mieux cibler les actions de développement en faveur des populations pauvres et des groupes vulnérables. Malgré toute l'aide injectée et les stratégies conçues et développés sur les dix dernières années, l'incidence de la pauvreté au Mali n'a pas connu d'amélioration significative (68,84 % en 1994 à 68,26% en 2001) alors que pour la même période le PIB est passé de 979,4 milliards à 1930,3 milliards. Cette croissance a eu peu d'effet sur la diminution souhaitée de l'incidence de pauvreté. Ce qui pose le problème d'inégalité dans la répartition du fruit de la croissance.

Ainsi malgré la bonne tenue des taux de croissance économique, les indicateurs sociaux restent faibles, notamment en ce qui concerne la pauvreté qui touche près de 2/3 de la population totale. En matière de politique de développement social, la période a été marquée par le lancement du Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social : PDDSS (1998-2007) et le Programme quinquennal de développement sanitaire et social (PRODESS) qui ont pour objectif une amélioration de la couverture socio sanitaire du pays, le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) visant une refondation du système de l'éducation (1998-2007) et le Projet de Développement de la Justice (PRODEJ) élaboré dans le but d'une réhabilitation de la justice malienne.

2) Pauvreté et sécurité alimentaire

Depuis les années 1960, le secteur agricole ouest-africain a connu des transformations profondes. La production céréalière a connu une forte augmentation pour faire face aux besoins d'une population en rapide expansion. Cette augmentation de la production a été le résultat de la combinaison de l'amélioration des rendements et de l'extension des superficies. Cependant, malgré cette augmentation de la production céréalière, il persiste une insécurité alimentaire dans les pays sahéliens dont les causes sont à la fois structurelles et conjoncturelles.

Après le désastre des deux grandes sécheresses de 1973 et 1984 qui avaient durement touché les pays sahéliens, la communauté internationale était devenue sensible aux difficultés auxquelles faisaient face les pays sahéliens. C'est au cours des années 1970 que des offices céréaliers furent créés dans plusieurs pays du Sahel pour améliorer la gestion des stocks et faire face à d'éventuelles difficultés alimentaires aux niveaux national et local.

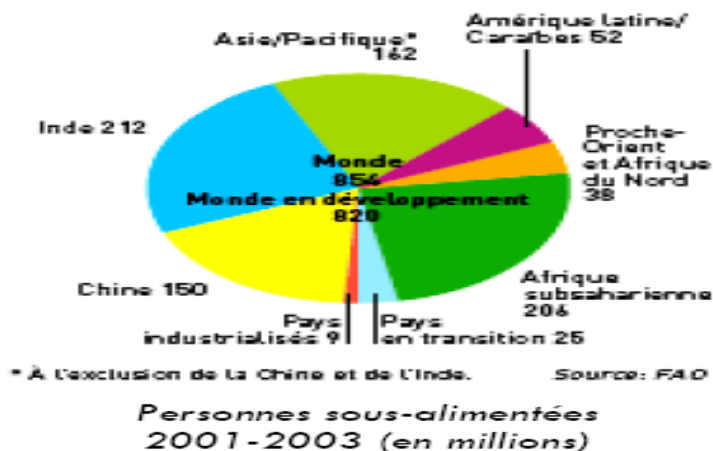
A partir des années 1980, les pays sahéliens et leurs partenaires au développement ont fait beaucoup d'efforts pour prévenir les crises alimentaires en mettant sur pied des stratégies de prévention. Celles-ci reposent largement sur des mécanismes d'information et d'alertes précoces. Par ailleurs, pour éviter que l'aide alimentaire n'ait des effets néfastes sur la production agricole des pays de la région, les pays donateurs membres du Club du Sahel ont décidé conjointement avec les pays membres du CILSS d'établir une « Charte de l'aide alimentaire », censée assurer une meilleure gestion des flux de l'aide.

Au début des années 2000, les systèmes d'information et d'alertes ont connu de grandes difficultés notamment avec la fin du programme Diagnostic Permanent (DIAPER) ; les services nationaux ne disposant pas toujours de moyens financiers suffisants pour réaliser les enquêtes agricoles et le suivi du déroulement des campagnes agricoles. La qualité des données s'en est trouvée affectée. Cette situation a affaibli la crédibilité des sources d'information et a été l'un des facteurs qui a ralenti l'intervention de la communauté internationale.

a) la situation dans le monde

Sur les 854 millions de personnes qui souffrent de la faim, 820 millions vivent dans les pays en développement, 25 millions dans les pays en transition et 9 millions dans les pays industrialisés. 2 milliards de personnes souffrent de malnutrition. 1 milliard de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté : moins de 1 \$ par jour. Près de 3 milliards de personnes vivent avec moins de 2 \$ par jour, avec des records en Afrique : Ouganda 97% de la population, Mali et Nigéria 91%, Comores 88%, Niger 86%. Chaque année, 11 millions d'enfants meurent avant leur 5ème anniversaire. Dans les pays les plus touchés, l'espérance de vie à la naissance n'atteint pas 40 ans⁵.

Aujourd'hui, selon la FAO, le pourcentage mondial de victimes de la faim a diminué par rapport à 2002. Cependant, sur la même période le nombre de victimes de la faim est resté stable, malgré les efforts de développement et les OMD. La population mondiale et donc les besoins alimentaires ont augmenté. La Chine a fait des progrès remarquables et l'Europe, l'Amérique Latine/Caraïbe, l'Asie Pacifique et l'Afrique Subsaharienne ont vu leur proportion de citoyens sous-alimentés légèrement diminuer. Les problèmes se déplacent donc et s'accroissent dans certaines régions, notamment au Proche-Orient, en Afrique du Nord et dans de nombreux pays en transition.



La pauvreté des populations déjà les plus démunies s'accroît donc toujours : le pouvoir d'achat s'effondre car les prix augmentent alors que les ressources stagnent ou diminuent. De mars 2006 à mars 2008, l'inflation concerne particulièrement les céréales à la base de l'alimentation humaine, mais aussi animale : blé (+157%), maïs (+140%) et riz (+93%) et les courbes connaissent actuellement une montée vertigineuse (respectivement +14%, +29% et +52% sur le premier trimestre 2008). Les autres produits agroalimentaires sont aussi touchés, notamment les produits laitiers mais aussi

⁵ Source : FAO et www.statistiques.mondiales.com pour l'année 2005.

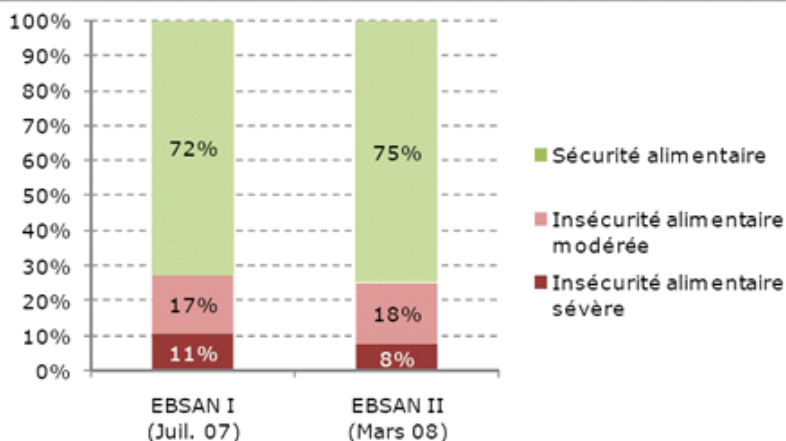
les œufs, la viande (respectivement +48%, +26%, +8% de mars 2007 à mars 2008) ou encore les biens de consommation quotidienne (savon, produits ménagers).

La situation en Afrique de l'Ouest, d'après le CILSS (début 2008) montre que la production céréalière d'Afrique de l'ouest est en légère baisse : 47.226.000 tonnes en 2007, contre 49.773.000 tonnes en 2006. Sur la zone CILSS (9 pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest), le constat est identique : 14.764.000 tonnes en 2007 contre 15.032.000 tonnes en 2006. Mais comme les deux dernières campagnes ont été bonnes, les stocks ont été reconstitués et la situation est globalement satisfaisante. Mais il y a des zones à problème (suite aux poches de sécheresse ou aux inondations), notamment au Sénégal, Niger, Nord Nigeria, Cap Vert, en Mauritanie, Guinée Bissau et Gambie. On note une tension sur les marchés dans le bassin Est, suite à la demande du Nigeria et du Bénin, et dans le bassin Ouest, suite aux déficits du Sénégal, Cap Vert, de la Guinée Bissau et Mauritanie. La hausse des prix est exacerbée par la situation mondiale et les entraves à la libre circulation sous régionale des denrées.

b) la situation au Mali et autres pays sahéliens

Les données de l'EBSAN I de Juillet 2007, période de soudure, suggèrent que 11% des ménages sont en insécurité alimentaire sévère, 17% sont en insécurité alimentaire modérée, et 72% sont en sécurité alimentaire. Durant l'EBSAN II de Mars 2008, période de pré-soudure, les données suggèrent que 8% des ménages sont en insécurité alimentaire sévère, 18% sont en insécurité alimentaire modérée, et 75% sont en sécurité alimentaire. Les similitudes de résultats soulignent qu'une part non négligeable de la population souffre d'une insécurité alimentaire chronique. La légère amélioration constatée en Mars 2008 reflète les différences entre période de soudure et période de post-récolte.

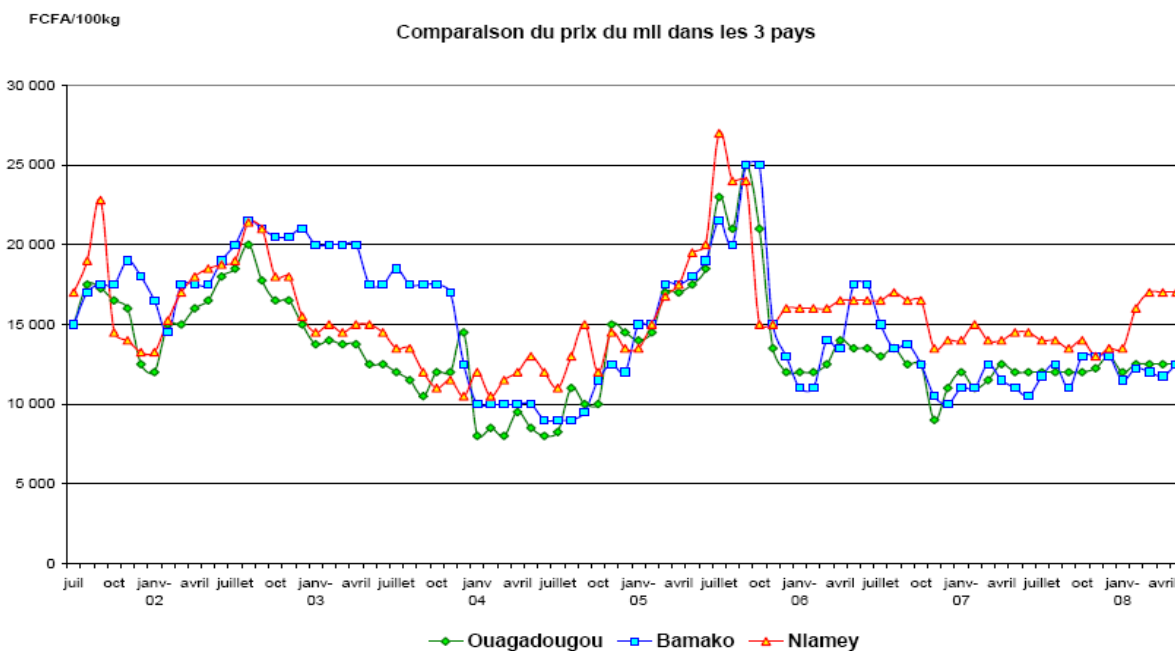
Figure 14: Répartition des ménages selon la classe de sécurité alimentaire (EBSAN I et II)



Source : CSA, 2009. EBSAN, Mars 2009. Données de Juillet 2007 et Mars 2008.

Des différences importantes existent en fonction des zones de moyens de vie. En juillet 2007, les zones les plus affectées par l'insécurité alimentaire sévère étaient les zones culture de décrue (50% des ménages), agro-oignon (32%) et pasteur (29%). En mars 2008, les zones montrant les plus fortes proportions de ménages en insécurité alimentaire sévère sont agro-oignon (21%) et agro-pasteur (19%), agro coton fruit (18%), agro-rente (14%) et agro coton (12%). Dans les trois dernières zones dominées par l'agriculture la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère a augmenté en période post récolte alors qu'elle a fortement ou légèrement baissé dans les zones culture de décrue, pasteur, agro-élevage et agro-migration toutes dominées par l'élevage. Les résultats peuvent avoir été influencés par la récolte de décrue disponible pour les ménages.

Dans les pays sahéliers, la sécurité alimentaire constitue l'une des priorités majeures des gouvernements. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger par exemple accusent une hausse des prix, notamment sur les produits importés. La hausse du riz mondial entraîne le riz local. Par contre le cours des céréales locales (mil et sorgho) reste relativement stable, même si on note certaines hausses, « normales à cette saison ». On note que le cours du mil a flambé fin 2002 et en 2005, dates des dernières « crises locales ». Le prix du mil est relativement stable dans les 3 pays depuis les récoltes, fin 2006.



Source : bulletins « Point sur la Situation Alimentaire au Sahel (PSA) », publiés mensuellement par Afrique Verte

Les prix des produits importés (riz, blé donc pain et produits de consommation courante) ont augmenté au Sahel ce qui appauvrit les populations déjà fragiles, notamment en milieu urbain et périurbain. Néanmoins, en zone rurale (70% de la population environ), au Burkina, au Mali et au Niger, les repas sont principalement composés de céréales locales qui, suite aux mesures, restent à un niveau de prix relativement abordable⁶.

De très nombreuses structures étatiques travaillent sur l'insécurité alimentaire, généralement financées par des fonds bilatéraux ou internationaux. Chaque pays dispose donc d'un panel de structures de surveillance, de prévention et d'intervention pour limiter les crises alimentaires.

Au Burkina, au Mali et au Niger, des stocks nationaux de sécurité ont été constitués ainsi que des stocks d'intervention : Le SNS, géré par l'Etat et les partenaires, est constitué d'environ 35.000 tonnes de céréales/an/pays (principalement mil et sorgho). On rappelle que le besoin national est d'environ 3.000.000 tonnes pour chacun des 3 pays. Ce volume ne peut donc répondre qu'à des crises très localisées et ponctuelles, suite à des poches de sécheresse ou inondations...

De plus, des stocks d'intervention (15 à 20.000 tonnes/an/pays) ont été constitués par les Etats qui les gèrent. Ils comprennent du riz, pour approvisionner le marché en cas de crise. L'aide alimentaire ne représente qu'environ 5% des volumes dans ces 3 pays. Dès les récoltes fin 2007, des mesures ont été prises par les Etats du Burkina, du Mali et du Niger, pour éviter une crise. Par exemple en ce qui concerne le Mali, on peut citer la distribution de céréales par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) puis approvisionnement des Banques de Céréales villageoises (prévision de 20 tonnes par BC), les ventes à prix social sur le stock d'intervention ; distributions de vivres par le PAM pour les populations en difficulté ; mise en place d'actions « Vivres Contre Travail » (VCT) ou « Vivres Contre Formation » (VCF), la tentative d'une opération « pain aux céréales locales » qui a échoué, l'achat de 20.000 tonnes de riz local par le CSA, l'exonération des taxes sur l'importation du riz, 2.000 tonnes des céréales mises en marché à prix plafonné, le plan du premier ministre pour développer la riziculture (45 milliards de FCFA soit environ 6,9 millions d'euros).

Dans le domaine du renforcement de la sécurité alimentaire, le Gouvernement a élaboré l'initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), qui viendra consolider les actions envisagées. Il s'agit, par une initiative ciblée sur des communes structurellement déficitaires sur le plan de la sécurité alimentaire, d'accélérer l'atteinte des OMD au Mali par la réalisation d'actions basées sur l'identification des besoins matériels des populations bénéficiaires. Les communes concernées par l'initiative sont rurales et réparties entre 2855 villages pour une population de près deux millions de personnes. Cette initiative, qui capitalise l'expérience des nombreuses actions déjà entreprises au Mali dans le cadre des OMD, appliquera essentiellement l'approche

⁶ *Afrique Verte International - Fiche Documentaire : 2008, crise alimentaire ou effondrement du pouvoir d'achat ?*
www.afriqueverte.org, Afrique Verte - 2 juin 2008.

concrète et transectorielle de lutte contre la pauvreté, mise en œuvre par le PNSA et le Projet Villages du Millénaire.

3) Performance et structure du secteur agricole

L'analyse du secteur agricole au Mali montre que malgré son important potentiel agro sylvo-pastoral et halieutique, le Mali n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et atteindre un niveau de sécurité alimentaire satisfaisant et durable. Face aux grands défis des années à venir, le Mali est appelé à moderniser le secteur agricole et à améliorer les conditions de vie de sa population rurale.

Par ailleurs, les perspectives démographiques montrent que la population du Mali va doublée en 2025 et 80% de cette population seront concentrées dans le triangle des axes Ségou-Bamako-Sikasso. Ce phénomène entraînera une fuite massive de la main d'œuvre rurale vers les centres urbains, avec une demande accrue en besoins alimentaires. Pour lever ces défis il faut introduire le progrès technique dans les systèmes de productions agricoles (agriculture, élevage, pêche et sylviculture) et développer la mécanisation agricole tel que exprimé par les plus Hautes Autorités lors du lancement de la Campagne Agricole 2005. Ce choix devient incontournable pour le pays. Pour ce faire, une attention particulière sera dévolue aux activités de promotion féminine et de lutte contre la pauvreté.

Pourtant, le Mali avait connu, dans les années 1970-80, des avancées non négligeables en matière d'équipements agricoles. Pour renforcer les capacités des acteurs du secteur rural, le Mali a élaboré le Schéma Directeur de Développement du Secteur Rural (SDDR), véritable instrument de consensus autour de la politique du secteur et un cadre privilégié de négociation entre l'État, les producteurs, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement dans ce domaine.

En 2006, le Mali s'est doté d'une Loi d'orientation Agricole (LOA). Cette Loi couvre l'ensemble des activités économiques du secteur Agricole et péri-agricole, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales.

Par ailleurs, le Mali a élaboré une stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR), basée sur deux principes fondamentaux en l'occurrence : 1°) l'équité, pour assurer i) l'accès à la formation professionnelle de tous les acteurs du secteur, ii) la juste répartition des ressources entre les différents niveaux et types de formation et 2°) l'efficacité pour assurer un meilleur rendement interne et externe.

a) Production agricole

La production agricole est largement dominée par les céréales dites sèches (mil, sorgho et maïs). Ces céréales constituent l'essentiel de la base de l'alimentation des populations (norme moyenne de consommation de 219,2 kg/pers/an selon l'EMEP 2001 de l'INSTAT⁷). En bonne année pluviométrique, la production, qui peut atteindre 3 000 000 tonnes, est suffisante pour le pays et fait même l'objet de commerce transfrontalier traditionnel avec les pays voisins.

Cette production est assurée par près de 630 000 Exploitations Agricoles Familiales (EAF), qui ont une taille moyenne de 4,5 ha et 9 à 10 personnes. Les petites exploitations disposant de moins de 3 ha sont les plus nombreuses et représentent 40% du total des EAF.

La production de céréales mil/sorgho/fonio est passée de 870 000 tonnes de 1960-1965 avec des fluctuations à 895 000 tonnes en 1974-1979 pour un rendement de 580 kg à 700 kg. Une baisse significative de la production se fait sentir en 1971-1973 causée par la grande sécheresse.

De 1981–1985 le taux de croissance moyen pour les mil et sorgho est de l'ordre de 25,3% et 8,9%. Dans la tranche 1991-1995, bien que le taux de croissance étant de 2,7% et 8,7% respectivement pour le mil et le sorgho, on remarque que les taux annuels de croissance sont négatifs pour l'année 1995 (-21,3% et -4,8%). Cet état de fait peut s'expliquer par la dévaluation de 1994.

De 1996-2000 à 2000-2005, en même temps qu'on remarquait une augmentation de la production de mil et maïs, celle du sorgho diminuait.

Par ailleurs, on note une augmentation continue des superficies et productions de céréales au cours des trois dernières campagnes. La plus forte augmentation de production a été enregistrée en 2008/2009 (avec 27%).

Les productions céréalières de la campagne agricole 2008-2009 (saison et contre saison) ont été estimées par la Direction Nationale de l'Agriculture à 4 925 600 tonnes se répartissant comme suit :

Riz :	1 624 246 tonnes (32,98%)
Mil :	1 463 183 tonnes (29,71%)
Maïs :	719 296 tonnes (14,6%)
Sorgho :	1 063 000 tonnes (21,58)
Fonio :	42 714 tonnes (0,87%)
Blé/Orge :	13 166 tonnes (0,27%)

⁷ Ex Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)

Le mil a occupé en moyenne sur les 5 dernières années 1319 960 Ha pour une production de 885 242 Tonnes soit un rendement de 681Kgs/ha. Les superficies et la production de cette culture ont augmenté respectivement au taux de 1,95% et de 1,52%.

Le sorgho est cultivé dans les mêmes conditions que le mil après lequel il suit en termes de quantité produite avec 30% des superficies de céréales, environ 771.177 Ha, pour une production de 628.113 Tonnes et un rendement de 819 Kg/ha. Il est aussi cultivé en décrue (dans les régions nord du Mali) sur environ 7.683 ha.

Le maïs, avec une superficie totale de 296.394 ha et 390.960 Tonnes de production et un rendement de 1.305 Kg/ha, est plus fréquent dans les soles de culture des zones Sahélo-soudaniennes. Les producteurs de ces 3 céréales sont confrontés à des difficultés d'approvisionnement en intrants (semences, engrais).

Il est estimé qu'entre 17% et 20% de la production totale de céréales sèches est écoulee sur le marché. Ces céréales sont transformées par des décortiqueuses artisanales polyvalentes dont le parc est estimé à plus de 1.500 unités sur l'ensemble du territoire dont près de 800 unités dans la zone de l'Office du Niger.

Il existe plusieurs mini minoteries pour la transformation semi industrielle du maïs en brisures et en aliments bétail. Elles sont localisées dans le district de Bamako et en zones CMDT. D'autres procédés existent en aval pour la transformation en produits roulés et précuits. Le marché de produits semi transformés et finis est estimé à environ 622 000 tonnes.

La production de riz est passée de 960 420 tonnes en 2006/2007 à 1.624.246 tonnes en 2008/2009, soit une augmentation globale de 69% au cours de la période. L'augmentation de production a été plus significative entre les deux dernières campagnes avec un taux de croît de 50%. Le poids de cette spéculation dans la production céréalière totale a évolué de 28 % en 2007 / 2008 à environ 33 % en 2008 /2009.

Malgré les politiques et les actions mises en œuvre au cours des vingt dernières années, les productions de mil, maïs, et de sorgho ont été obtenues par l'accroissement des superficies cultivées (extensification) plutôt que par augmentation des rendements. Le phénomène d'extension des superficies cultivées agit négativement sur la préservation des ressources naturelles. Ainsi, les rendements à l'hectare des céréales sèches ont baissé.

Les évolutions des rendements moyens des céréales indiquent une stagnation sur la longue période (y compris pour le maïs). Les rendements restent fortement influencés par les conditions climatiques et les attaques de prédateurs.

En ce qui concerne le riz paddy, les rendements ont doublé sur 15 ans, en passant de 1000 kg/ha à 2 089 kg/ha. L'augmentation graduelle en riz paddy a été constatée entre 1984/85 et 2000/2001. A la faveur de l'ouverture de nouveaux casiers dans la zone office du Niger et dans certain PPIV, les superficies cultivées sont passées de 165 176 ha à 405 651 ha en 2003-2004. Malgré le potentiel rizicole et les résultats appréciables obtenus, le pays est toujours resté importateur net de riz même si les importations ont été faibles (de l'ordre de 30 000 tonnes à la fin des années 90).

On estime que le Mali importe en moyenne entre 200 000 et 300 000 tonnes de riz par an qui viennent complétées la production nationale.

L'initiative récente des autorités maliennes d'un soutien à la production de riz (Initiative Riz) a abouti à une production de plus 1 624 000 tonnes de paddy pendant la campagne agricole 2008/2009 (soit 50% de plus que la campagne précédente) pour un rendement moyen d'environ 2,6 tonnes/ha⁸ (tous systèmes de production rizicoles confondus).

Le rendement de la terre n'a progressé que pour une seule grande culture, le riz, mais également pour certaines productions maraîchères, alors que pour les autres céréales ou le coton, il n'a pas progressé et parfois baissé par rapport à un niveau déjà très bas. Les hausses de production ne sont imputables qu'à l'extension des surfaces cultivées (tant que cela reste possible).

b) Intrants agricoles

L'offre d'engrais minéraux au Mali est composée de la production locale de Phosphate Naturelle de Tilemsi (PNT) et essentiellement des autres engrais importés pour la fertilisation des cultures.

L'unité de PNT de Bourem qui avait une capacité de 52 800 tonnes/an et qui se limitait aux besoins de la CMDT qui pré finançait sa production, est aujourd'hui arrêtée suite à la vétusté des équipements de l'atelier de broyage.

Le Mali dispose aussi de plusieurs types de fumure organique (ordures ménagères, fumure d'étable, sous-produits agricoles et agro-industriels, le compost....).

Des technologies de production de la fumure organique ont été largement diffusées et maîtrisées par les producteurs. La disponibilité et le transport aux champs constituent des contraintes majeures à l'utilisation de la fumure organique.

L'utilisation des engrais au niveau national est faible et est concentrée dans les zones cotonnières et de l'Office du Niger dont les systèmes d'approvisionnement sont assez maîtrisés (80 % environ de la consommation nationale, dont 65 à 72 % de la consommation totale pour la zone CMDT et de 8 à 15 % pour la zone Office du Niger).

⁸ Le rendement en système de maîtrise totale est d'environ 6 tonnes à l'ha et ce système fournit environ 50% de la production totale.

Les interventions en matière de crédit et d'approvisionnement dans les autres zones sont limitées et moins organisées. De façon informelle, les ONG et les projets apportent dans ces zones diffuses un soutien à l'équipement des ruraux et l'acquisition des intrants agricoles. Cette intervention prend des formes diverses, allant des subventions à des distributions de crédit avec ou sans intérêt.

Dans la zone cotonnière, la distribution des engrais était assurée par la CMDT, qui fixait un prix identique sur toute sa zone d'intervention et livrait l'engrais aux organisations au moment de l'enlèvement de la récolte réduisant ainsi les frais de transport.

Dans le cadre de la restructuration de la filière cotonnière, l'approvisionnement en intrants des producteurs est une fonction en cours de transfert intégral au l'Inter Profession du Coton qui a été mise en place. Un premier test a été réalisé en 2001 avec le transfert de l'approvisionnement en engrais céréales et insecticides coton au Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers (GSCV). Les groupements ont utilisé les cahiers de charges de la CMDT et ont procédé aussi à des appels d'offres. Cependant, ils ont pratiqué plus, le choix du moins disant que du mieux disant, ce qui a entraîné des problèmes réguliers de fournitures des engrais commandés. En plus, le paiement des cautions de bonne exécution complique le dénouement des marchés. Le Groupement s'est vu refusé la passation d'un contrat pluriannuel avec le Sénégal.

En zone cotonnière, en 2002, la privatisation de la sous-filière intrants dits non stratégiques a eu pour conséquences immédiates la non satisfaction de 75% de la demande paysanne en engrais pour le maïs. L'implication du syndicat des producteurs de coton dans ce circuit d'approvisionnement pose le problème du manque de professionnalisme et la question du faire faire.

L'Etat malien, conscient des difficultés des OP à assurer l'approvisionnement normal en engrais, a incité à la création d'un GIE comprenant l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UN-SCPC), faîtière nationale des sociétés coopératives, la CMDT et l'OHVN, le Ministère de l'Agriculture. C'est ce GIE qui assure désormais les appels d'offres pour l'approvisionnement en intrants des zones cotonnières. L'Etat assure la garantie du système auprès des banques, la CMDT n'étant plus aptes financièrement à assumer cette garantie.

Enfin, les opérateurs dans les différentes filières sont encore très inorganisés même si les initiatives sont aujourd'hui nombreuses (cas des fournisseurs d'intrants, les commerçants de céréales, etc.).

En dehors de la zone cotonnière, les producteurs s'approvisionnent en engrais auprès des commerçants privés, le plus souvent par l'intermédiaire de leurs organisations, sur financement des Systèmes Financiers Décentralisés. Certains font aussi des achats directs auprès des commerçants.

En dehors de la zone CMDT, le prix des engrais qui n'était plus administré depuis 1980 et n'avait plus été subventionné depuis 1987, a connu une subvention de 50% du prix des engrais, la campagne agricole passée, dans le cadre de l'Initiative Riz de l'Etat.

Cependant, les dons en nature (engrais) de la Coopération néerlandaise (aide à la balance de paiements) ont continué jusqu'en 1993. Actuellement, la coopération japonaise fournit aussi des dons en engrais (KR2).

La mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) au sein des pays de l'UEMOA a pénalisé le secteur des intrants agricoles au Mali puisque auparavant les intrants étaient exonérés et aujourd'hui les taxes à l'entrée sont de 7 % (5 % de droits de douane, 1% de redevance statistique et 1% de prélèvement communautaire de solidarité).

Il n'existe pas de politique spécifique en matière d'importation des engrais mais des études sont actuellement en cours afin de proposer des schémas pérennes d'approvisionnement pour le pays.

Les organisations paysannes traitent avec les institutions financières pour le financement à crédit (11 à 12 % de taux d'intérêt/an) de leurs engrais.

Les principaux fournisseurs d'engrais, souvent adjudicataires des appels d'offres lancés sont : TOGUNA et YARA (pour le complexe et l'urée) et Syngenta (ex CIBA-GEIGY) pour les insecticides.

Les représentants locaux (AGRI2000, SMIAS, TOGUNA, YARA, etc.) agissent pour le compte de multinationales des intrants.

Les consommations en engrais en zone CMDT ont considérablement augmenté. Pourtant, de manière générale, les doses de « complexe coton » et de « complexe céréales » pratiquées par les producteurs sont inférieures aux doses vulgarisées par la CMDT qui sont à leur tour inférieures aux doses recommandées par la recherche.

Le non respect par les producteurs des doses recommandées, à l'exception de l'urée, pose un problème réel de productivité de la culture du coton avec des baisses de rendement observées depuis plusieurs années.

Tableau 1: Evolution quantités et prix d'acquisition des intrants coton en zone CMDT

Année	Type d'intrants	Complexe coton (tonne)	Urée perlée (tonne)	Insecticides coton (litres)	Fongicide coton (sachets)
2001-2002	Quantité *	22 000	10 500	712 500	100 000
	Prix moyen (FCFA)	215 967	193 855	4 697	295
2002-2003	Quantité	75 912	26 888	1 450 344	490 297
	Prix moyen (FCFA)	210 636	191 155	3 485	492
2003-204	Quantité	74 395	26 146	1 612 695	380 000
	Prix moyen (FCFA)	251 740	240 239	4 056	605
2004-2005	Quantité	77 370	27 264	1 857 520	500 000
	Prix moyen (FCFA)	276 456	221 343	4 038	520
2005-2006	Quantité	72 500	24 000	1 570 000	470 000
	Prix moyen (FCFA)	255 913	233 327	3 738	590

* NB : le niveau des commandes de la campagne 2001-2002 a été faible à cause des stocks reports consécutifs au boycott de la campagne 2000-2001.

En zone Office du Niger, les quantités d'urée consommées ont presque doublé passant de 6 426 tonnes en 1991/92 à 12 621 tonnes en 2001/02. Pendant la même période, la consommation du DAP est passée de 3 800 tonnes à 6 300 tonnes soit 66 % d'augmentation.

L'évolution de la consommation d'engrais est caractérisée par :

- une progression en concordance avec celle des réaménagements et des perfectionnements techniques (repiquage) ;
- une croissance de la consommation d'urée plus importante que celle du DAP qui semble même stagner ;
- une bonne évolution de l'utilisation de la fumure organique.

Les crédits intrants sont accordés de façon individuelle mais sous caution d'un groupement, qui passe une commande groupée auprès d'un fournisseur d'engrais. On notera qu'une partie conséquente des exploitations agricoles (environ le tiers) n'ont pas recours aux crédits, le plus souvent parce que les chefs d'exploitation ne sont pas ou plus éligibles. Si le recours aux intrants est généralisé, il reste cependant différencié. Ce sont les engrais qui sont systématiquement achetés pour cultiver. En ce qui concerne les autres intrants, le recours au marché est nettement moins important. Pour les semences (toutes semences confondues), plus de 40 % des exploitations s'auto fournissent (alors que le renouvellement des semences de riz devrait s'effectuer par tiers). Pour les produits d'élevage (aliments pour bétail et produits vétérinaires), la part des exploitations qui n'achète rien est très élevée, y compris parmi les exploitations les plus grandes qui possèdent le plus de bœufs de trait et de cheptel.

4) Dépenses agricoles

a) Dépenses d'investissements

D'une manière générale, l'économie malienne a connu un rythme annuel moyen de croissance 4,71% sur la période 1999-2005, alors que l'agriculture a connu un taux moyen de 2,82%. Ce taux de croissance du secteur agricole est resté inférieur au taux de croissance du secteur non agricole. Pourtant, en regardant de très, les investissements dans le secteur agricole ont été plus élevés que dans le secteur non-agricole.

En effet, en septembre 2002, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté de nouvelles règles pour établir les comptes nationaux dans chacun des Etats membres, dont le Mali. Dans le cas du Mali, par exemple, la valeur ajoutée liée au coton et au riz a été divisée en deux parties : les activités reliées à la production continuent d'être comptabilisées dans le secteur primaire, alors que celles reliées à la transformation (décorticage, etc.) sont comptabilisées dans le secteur secondaire. Ces nouvelles règles, ainsi que d'autres changements ont eu un impact sur le PIB et son taux de croissance⁹. Ces changements ont aussi eu pour conséquence de diminuer la valeur ajoutée du secteur primaire par rapport au reste du PIB. Par exemple, en 2002, la valeur ajoutée du secteur agricole était de 202,4 milliards FCFA (nouvelle méthodologie), alors qu'elle aurait été de 262,0 milliards FCFA si on l'avait comptabilisé selon les anciennes règles, soit un écart de 23%. Les chiffres concernant la valeur ajoutée du secteur agricole et le PIB sont des chiffres révisés à la lumière des nouvelles règles de comptabilité nationale. Ils ont été fournis par la DNSI.

On remarquera que la part de la valeur ajoutée du secteur agricole dans le PIB est inférieure à celle qu'on a l'habitude de voir dans les études antérieures. En effet, on a l'habitude de lire que la valeur ajoutée du secteur agricole oscille entre 44 et 50% du PIB. Suite à la comptabilisation selon les nouvelles règles, on verra qu'elle ne dépasse pas 40%.

L'agriculture bénéficie du financement extérieur sous formes d'investissements (prêts et subventions) et de dépenses ordinaires dans le cadre de l'appui budgétaire global qui est un mode de financement nouveau.

⁹ Pour une explication plus détaillée des nouvelles règles, voir *Mali : Statistical Issues & Statistical Annex, IMF Country Report N 04/10, Janvier 2004*

Le secteur de l'agriculture a bénéficié 5,3 milliards de FCFA en 2007 et 4,3 milliards F CFA en 2008 respectivement dans les 63,4 milliards de FCFA en 2007 et 74,3 milliards de FCFA en 2008 d'Appui budgétaire global.

Les dépenses publiques comprennent les dépenses ordinaires et les dépenses d'investissement. Les dotations budgétaires pour les investissements atteignent une moyenne de 93,8 milliards de FCFA entre 2002 et 2008 et pour les charges courantes de 27,1 milliards de FCFA. Depuis 2002 le volume des investissements inscrits, réalisés et financés sur ressources internes ne cessent d'augmenter, il passe de 4,4 milliards FCFA à 19,1 milliards de FCFA en 2008. Ces investissements sont soutenus par la mise en œuvre de grands projets et programmes de développement dans le domaine agricole.

Les dépenses de fonctionnement telles que définies dans la nomenclature budgétaire, sont des dépenses effectuées par l'Etat pour le secteur agricole dans le but de l'exercice de ses missions. Le budget de fonctionnement du secteur Agriculture passe de 1,9 milliards de FCFA en 2002 à 4,2 milliards FCFA en 2008, soit une moyenne de 3,3 milliards de FCFA par an entre 2002 et 2008.

En 2007 la répartition géo spatiale des dépenses publiques d'investissement dans l'agriculture montre que la région de Ségou reçoit le plus grand nombre du financement avec plus de 11 milliards de F CFA de dépenses d'investissement. Cela se traduit par le fait qu'elle constitue la zone de concentration des projets et programmes du secteur du développement rural. Elle est suivie respectivement des régions de Mopti, Bamako, Kayes et Sikasso.

Partant de la localisation des projets et programmes inscrits dans le budget d'investissement, nous pouvons estimer leur répartition géographique et la part de chaque région dans l'ensemble des investissements publics réalisés dans le secteur rural au Mali. Dans la répartition géographique, il y a des projets/programmes qui sont à cheval sur plusieurs régions, ce sont des projets multirégionaux. En 2004 dans les investissements du secteur agricole 68,1% ont été consacrés aux projets d'envergure multirégionale contre 47,9% en 2007.

Dans les trois dernières années, le budget d'investissements du secteur rural est beaucoup concentré dans les régions de Ségou et Mopti avec plus des 10% chacune du total des investissements.

Ces dépenses se justifient avec la poursuite et la mise en œuvre des projets

A Ségou par :

- l'Entretien et l'Aménagement d'Infrastructures et de Vulgarisations ;
- le Projet de Développement Intégré dans la région de Ségou ;
- le projet de Réhabilitation de Ké-Macina Phase II ;
- le projet « Aménagement Hydro -agricole de Bewani Bloc D ; etc.

A Mopti par :

- le Programme de Mise en Valeur de la Plaine Moyen Bani ;

- le Projet Appui pour le Développement Rural de la Région de Mopti ;
- le Projet Appui au Développement de la pêche continentale ; etc.

- les dépenses d'investissement financées par l'Etat

La portion des investissements financée par le budget d'Etat atteint une moyenne de 13,5 milliards de FCFA sur 2002-2008, soit 14,4% de l'ensemble des dépenses en capital du secteur agricole.

- les dépenses d'investissement financées par les bailleurs de fonds

Par contre, les dépenses d'investissement financées par les bailleurs comprennent les prêts, les subventions et les ressources PPTe. Le budget d'Etat, nous donne un montant de 80,3 milliards FCFA par an d'investissement de sources extérieurs.

C'est dans le Budget Spécial d'Investissement que les informations sont beaucoup plus détaillées sur les prêts et les subventions.

Les prêts constituent en moyenne 85,5% du financement extérieur du secteur rural de 2002 à 2008 soit 68,2 milliards de FCFA avec un taux de réalisation de 60%. C'est l'un des secteurs qui bénéficient du plus grands nombres de projets, pendant cette période on enregistre plus de 200 projets dans le RNP. En 2006 le pays a contracté 50,7 milliards de prêts exécutés pour 69,9 milliards de FCFA prévus.

Les subventions, atteignent les 11,5 milliards de FCFA prévus par an sur la période avec seulement un taux de réalisation de 62,6%. Les subventions constituent 14,5% de l'ensemble du financement extérieur.

Les niveaux d'exécution du financement extérieur sont relativement faibles et s'expliquent par des raisons suivantes :

- la lenteur administrative dans les procédures de passation de marchés ;
- la non appropriation des procédures multiples de décaissement des prêts ou des subventions par les gestionnaires de projets ;
- la lenteur dans la mobilisation et le décaissement des financements extérieurs couplée souvent à la dépréciation des taux de change des monnaies étrangères.

Les ressources PPTe, ces dépenses émanent de l'Initiative d'allègement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés, qui consiste à réinvestir dans les secteurs sociaux essentiels de réduction de la pauvreté, les services de la dette d'un pays quand il est éligible à cette initiative. Le secteur agricole a bénéficié dans ce cadre, des investissements de l'ordre de 2,5 milliards de F CFA par an entre 2002 et 2008.

b) Part des dépenses agricoles dans le budget de l'Etat

Le budget national pour l'agriculture est l'ensemble des dépenses de l'Etat prévues pour l'agriculture sans apport extérieur. C'est-à-dire le budget ordinaire plus la partie des investissements financés par l'Etat.

La moyenne des 7 dernières années nous donne un niveau de 40,6 milliards de F CFA dont 27,1 milliards de F CFA de dépenses courantes et 13,5 milliards de F CFA d'investissements. Ce niveau a évolué annuellement en dents de scie, le plus bas en 2004 avec 25,6 milliards de FCFA contre le plus élevé en 2005 avec 56,2 milliards de F CFA. Comme le montre le graphique ci-dessous, le budget global augmente plus vite que le budget alloué aux secteurs agricoles.

La part des dépenses agricoles dans les dépenses totales de l'Etat connaît une croissance tendancielle depuis l'année 2000. En effet, la part des dépenses agricoles dans les dépenses publiques totales sont passées de 17,6% en 2000 à 29,9% en 2005.

Le budget global de l'agriculture est l'ensemble des dépenses prévues allouées par l'Etat (y compris l'apport extérieur) et qui serviront à financer les activités de fonctionnement et d'investissement pour le secteur agricole.

Le secteur agricole est financé dans le budget global à hauteur de 122,2 milliards de FCFA en moyenne entre 2002 et 2008 soit 27,1 milliards de FCFA de dépenses ordinaires et 93,7 milliards de FCFA de dépenses d'investissements. Ainsi la part du budget prévu pour l'Agriculture dans le budget global de l'Etat est de 14,3% en moyenne sur la période en terme de prévision. Ce ratio est au delà de 10% fixé à Maputo. Même si le montant global alloué au secteur reste stable, sa part dans le budget total a progressivement diminué due à l'augmentation du budget globale au profit d'autres secteurs.

Les dépenses gouvernementales sont les dépenses en exécutions du budget d'Etat.

L'analyse des dépenses effectivement liquidées nous montre le niveau du rapport entre les dépenses gouvernementales et celles orientées vers l'agriculture. Il a évolué de 13,9% en 2002 à 11% en 2007 en marquant un pic de 15% en 2005. Ce ratio dépasse aussi l'objectif de 10% fixé à Maputo mais dénote un écart remarquable entre les prévisions et les réalisations.

c) Composition des dépenses agricoles

Pour ce qui concerne les dépenses courantes vers l'agriculture, la répartition serait difficile entre les sous secteurs. Ces dernières années, il y a eu des changements institutionnels au niveau du secteur rural, tantôt des regroupements de sous secteurs, tantôt des éclatements. Cela nous permet difficilement d'avoir la série des informations sur les dépenses de fonctionnement des différents sous secteurs.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement les informations sont disponibles dans le Répertoire National des projets (RNP). Les statistiques du secteur nous montrent la répartition suivante des dépenses effectives en investissements: le sous secteur de l'agriculture a en moyenne 88,1% contre 5,3% pour l'élevage, 2,6% pour la pêche et de 4% pour la forêt.

5) Croissance économique et réduction de la pauvreté

Le Mali a adopté un premier CSLP portant sur la période 2002-2006. Sur cette période, le taux de croissance annuel moyen a été de 4,9 %, comparé à un taux moyen de 3 % dans le reste de la zone UEMOA. Ce taux reste toutefois en deçà de l'objectif de 6,7% du CSLP. Au plan sectoriel, la croissance de l'économie malienne reflète dès 2006 le dynamisme du secteur tertiaire notamment le commerce, les télécommunications et les services financiers, et celui du secondaire tiré par les mines. Le secteur tertiaire est devenu la première composante de l'économie en 2006 (38,3 % du PIB aux coûts des facteurs), devant le secteur primaire (37,5 % du PIB), dont la contribution au PIB est en baisse depuis plusieurs années. Le secteur secondaire bien qu'en forte croissance reste modeste, avec moins d'un quart de contribution au PIB. On rappellera la part prépondérante du secteur informel dans l'économie (près de 63 % du PIB en 2006).

Durant la période, la pauvreté monétaire a été réduite de 68,3% en 2001 à 59,2% en 2005 (l'objectif visé dans le CSLP pour 2006 était de 47,5%). Si la pauvreté urbaine a baissé de 26,2% en 2001 à 20,1% en 2005, la pauvreté rurale, elle, est pratiquement restée constante (de 73,8% en 2001 à 73,04% en 2005). On note une réduction de la sévérité de la pauvreté qui, estimée à 17,6% en 2001, s'établit à 12,6% en 2005 soit une baisse de 5 points.

Vu la faible diminution de la pauvreté sur la période précédente, le Mali a développé un CSLP 2ème génération, le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 qui met plus d'accent sur une politique de croissance volontariste. Il est articulé autour de trois orientations stratégiques : le développement des infrastructures et du secteur productif ; la consolidation des réformes structurelles ; le renforcement des secteurs sociaux. L'orientation sur la croissance est davantage explicitée dans le Projet de développement économique et social (PDES) du Président de la République et opérationnalisée dans la Stratégie de croissance accélérée présentée par les autorités maliennes aux bailleurs de fonds lors de la Table Ronde les 12-13 juin 2008. Le PDES et la Stratégie de Croissance Accélérée mettent l'accent sur le développement agricole par une intensification et une diversification des productions ainsi qu'une meilleure transformation des produits. La performance économique récente montre des taux de croissance de 4.3% et 5.2% pour les années 2007 et 2008, respectivement, par rapport à un objectif du CSCR de 7% sur la moyenne des années 2007-2011.

Le Mali poursuit une gestion macroéconomique prudente orientée vers la stabilité. Il a une collaboration à long terme avec le FMI dans le cadre des FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance). Deux FRPC ont été achevés sur les périodes 1999-2003 et 2004-2007. La FRPC en cours portant sur la période 2008-2011 entend réduire à moyen terme la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes, tout en améliorant son potentiel de croissance. A ce titre, le Mali s'est engagé à renforcer les dépenses pour la réduction de la pauvreté, à préserver la stabilité au regard de la dette

publique extérieure et à mettre en œuvre un programme de réformes structurelles ambitieux.

Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux du Mali sont parmi les plus faibles au monde. Classé 175^e sur 177 pays selon l'indice 2006 de développement humain du PNUD, le Mali connaît un accroissement lent mais continu de son IDH depuis quinze ans. En dépit d'un fort accroissement de l'offre des services sociaux, les résultats sont mitigés.

Le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à 26 % en 2006 et le taux brut de scolarisation a atteint 80 % en 2008, avec, toutefois, de fortes disparités régionales. La multiplication des années scolaires inachevées depuis quinze ans n'a pu avoir qu'un impact très négatif sur la qualité de l'enseignement reçu. Ce constat pose un problème quant à l'efficacité du système éducatif dans son ensemble.

Malgré une amélioration des indicateurs de mortalité au cours des deux dernières décennies ainsi que des progrès réalisés par rapport à certains indicateurs des soins de santé maternelle et infantile, l'état sanitaire des populations demeure précaire et les indicateurs de morbidité restent élevés. L'accès à l'eau potable a progressé à 64,7% en 2008 pour un objectif de 80,4 % en 2015.

L'analyse des tendances montre que, à l'exception des indicateurs afférents à l'accès à l'eau potable, à la prévalence du VIH/SIDA et à la scolarisation primaire, le pays risque de ne pas atteindre la plupart des OMD à l'horizon 2015.

La situation sociale et économique dans les campagnes contribue à une importante migration interne ainsi qu'à l'émigration. La caractéristique de ces migrations est d'abord interne, des zones rurales vers les villes. Ainsi, à l'horizon de 2025, 50 % de la population malienne vivrait en zone urbaine, dans le triangle Bamako-Ségou-Mopti.

Afin de répondre aux défis dans le secteur de l'éducation, le Mali a élaboré dès 1999 un Programme Décennal de Développement de l'Éducation (le PRODEC). Dans son contenu, le PRODEC propose une réforme générale du système éducatif afin de permettre à chaque enfant d'achever une éducation de base de qualité, et au secteur de l'éducation de fournir au pays les ressources humaines nécessaires à son développement à l'horizon 2015. Pour sa mise en œuvre, le Gouvernement a mis en place avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (en ABS et autres) un programme d'investissement sectoriel de l'éducation d'une durée de 10 ans déclinée en 3 phases (PISE I, II et III).

Dans le secteur de la santé, le Mali a adopté le programme de développement sanitaire et social (PRODESS) pour la période 2005-2009, prolongé jusqu'en 2011. Les efforts seront centrés sur la poursuite de l'extension de la couverture sanitaire, notamment dans les zones pauvres ; l'amélioration de l'accès au PMA ; la mise en œuvre et/ou la mise à l'échelle de stratégies novatrices ; l'amélioration de la qualité de l'offre de soins ;

le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité du paquet de soins obstétricaux et néonataux essentiels ; le renforcement de la lutte contre les maladies infantiles et maternelles, le VIH/Sida et la tuberculose; le renforcement de la référence/évacuation.

Décentralisation et réforme de l'administration

Afin de répondre aux défis du développement, le gouvernement a lancé une vaste réforme des institutions de l'État appuyée par des partenaires techniques et financiers. Le Programme de Développement Institutionnel (PDI), adopté par le gouvernement en 2003, s'inscrit dans le CSLP / CSCR. Il vise à engager une dynamique de réformes institutionnelles en prenant en compte l'ensemble des éléments constitutifs de l'État et de l'action publique, y compris la décentralisation et le fonctionnement de l'administration. La réforme essentielle en cours a en effet trait à la décentralisation. A ce jour, la politique de décentralisation est une réalité irréversible, la Mali compte 703 communes, 49 conseils de Cercles et 8 Assemblées régionales. Cependant, cette politique est dans une phase d'essoufflement due à une moins grande priorité politique du gouvernement et à une non-viabilité des collectivités territoriales. Un transfert des ressources financières et humaines de l'État vers les collectivités territoriales ainsi qu'une réforme de la fiscalité locale sont des conditions indispensables dans les 5 ans à venir.

a) Matrice de comptabilité sociale

L'utilisation des matrices de comptabilité sociale (MCS) comme cadre d'analyse des effets des politiques économiques date d'environ deux décennies. Cet outil a été développé pour pallier les limites des systèmes de comptes nationaux antérieurs. Une MCS est basée sur la comptabilité à double entrée. Son principal objectif est de retracer l'ensemble des revenus et dépenses de l'économie afin de faire apparaître les mécanismes de répartition. Dans son ensemble, la MCS regroupe des comptes d'agents institutionnels, de secteurs de production de biens et services et des facteurs de production.

Dans une MCS de base, six comptes sont en général présentés : (1) le compte des facteurs de production qui intègre les sous-comptes du travail et du capital ; (2) le compte des ménages ; (3) le compte des entreprises ; (4) le compte des administrations publiques ; (5) le compte de capital et (6) le compte du reste du monde. La MCS permet de retracer les interdépendances qui existent à l'intérieur du système économique. Selon le niveau de désagrégation, elle peut fournir les interrelations entre les secteurs de l'économie, les flux entre régions, la répartition des revenus entre groupes, et les relations entre un pays et le reste du monde.

Outre leur simplicité de lecture, les MCS autorisent une désagrégation des comptes en fonction des objectifs de la recherche et une visualisation directe des impacts des chocs (politiques économiques, changements technologiques, croissance de l'offre ou de la demande d'une activité productive, variation du volume de l'aide) sur l'économie (activités, facteurs, ménages, capital, échanges avec l'extérieur).

Ainsi, la production peut être désagrégée selon le niveau de technologie utilisé en distinguant les secteurs informel et formel, la taille des entreprises, la possession du capital, la zone d'implantation, le secteur d'activité, la nature des biens et services produits et le marché (local, extérieur). La distinction entre les statuts des entreprises – de propriété nationale ou étrangère, de statut public ou privé, individuelle, sociétés ou de type familial – paraît aussi essentielle dans la description des flux économiques. Pour les études relatives à la pauvreté, il peut être utile de tenir compte des caractéristiques de celle-ci dans le pays. Pour l'emploi, la distinction par niveau de qualification, par statut dans l'emploi (salariés, employeur, aide familial), par type (formel/informel), par secteur (agriculture, exportations) et par genre apparaît pertinente.

S'agissant des ménages, on peut désagréger par: lieu de résidence (rural/urbain) ; dotations en capital ; et occupation du chef de ménage. Si la pauvreté est essentiellement rurale, cette désagrégation permet de distinguer entre les « sans-terre », les petits et les gros propriétaires. Elle permet également de distinguer les personnes ayant bénéficié de différents niveaux d'instruction.

Cette méthodologie décrite ci-dessus a été appliquée pour construire une Matrice de Comptabilité Sociale pour le Mali. Cette matrice telle que décrite dans Nouve et al. (2005) comprend 13 facteurs de production. Ces facteurs ont été définis sur la base du secteur d'activité, le niveau d'éducation, le lieu de résidence, et le statut professionnel des chefs de ménages. Les facteurs de production ont été agrégés en travail et capital pour permettre la mise en œuvre de la dynamique dans le modèle, qui est basée sur l'accumulation du capital (voir section ci-dessus). Les types de taxes collectés par l'Etat comprennent:(i) les taxes directes sur les ménages, (ii) la taxe sur la valeur ajoutée imposée sur les importations, (iii) les autres taxes sur les produits (iv), les droits à l'exportation, (v) les droits à l'importation et(vi) les taxes et subventions à la production. Dans le cadre cette étude, cette matrice a été modifiée, en introduisant la terre et en choisissant les ménages selon qu'ils soient ruraux ou urbains. La MCS du Mali ainsi utilisée dans cette étude couvre vingt six (26) branches d'activités, vingt huit (28) biens et services, trois (3) facteurs de production, deux groupes (2) de ménages, six (6) types de taxes, deux (2) comptes d'épargne et d'investissement et un dernier compte qui enregistre les transactions entre l'économie nationale et le reste du monde. Les trois facteurs de production sont le capital, la terre et le travail.

En plus de la MCS, le calibrage d'un modèle d'équilibre général calculable se fait à partir des élasticités décrivant le comportement des agents vis-à-vis de la production, de la demande, et du commerce extérieur. Ainsi, les élasticités-revenu nécessaires au calibrage de la demande des ménages ont été estimées au moyen d'une régression log-linéaire, sur la base des données de l'EMEP de 2001. Rampulla, Semega et Vellutini (2006) présente les résultats de ces estimations ; elles indiquent que la plupart des biens consommés par des ménages maliens sont des biens normaux, à l'exception des produits énergétiques et de quelques services que certains ménages considèrent comme des biens de luxe. Les autres élasticités (Armington, transformation et production) proviennent de la littérature et d'autres modèles similaires de l'économie

maliennne, notamment l'étude de Boccanfuso et Savard (2006). La valeur de toutes les élasticités se trouve dans Rampulla, Semega et Vellutini (2006).

La robustesse des principaux résultats à une variation des élasticités-clé a été testée. La dynamique endogène décrite plus haut est complétée par des hypothèses sur certaines dynamiques exogènes de l'économie, par exemple croissance de la population et dépenses de l'État. Ces hypothèses ont été choisies en fonction des données et études disponibles. Quand un choix était possible, les valeurs ont été sélectionnées de façon à aligner le scénario de base avec le rythme de croissance observé, ainsi que la stabilité des finances publiques.

Cependant, si les MCS permettent de bien visualiser la structure d'une économie, elles sont en revanche limitées dans leur application. En effet, ce sont des modèles dont les coefficients techniques sont constants, ce qui implique une technologie, une structure et des rendements d'échelle constants. Par ailleurs les prix ne sont pas explicitement pris en compte. Elles sont limitées dans l'étude du fonctionnement d'une économie de marché. Plus important, l'absence d'un cadre analytique cohérent ne permet pas l'évaluation ex ante ou ex post des politiques mises en œuvre. Par exemple, le gouvernement peut retenir parmi les différents axes d'un programme, une stratégie macro-économique de croissance ancrée sur les systèmes de production des pauvres par des investissements prioritaires dans le secteur agropastoral et dans l'économie urbaine. Toutefois on ne peut dire a priori quelles sont les activités productives en milieu rural ou urbain les plus efficaces à améliorer les conditions des pauvres. Pourtant, pour classer les activités productives selon leur capacité relative à réduire la pauvreté, un ordre de priorité doit être établi, avec une distinction entre effets directs sur les revenus des ménages pauvres et effets indirects sur les achats de consommations intermédiaires. Pour identifier les branches devant bénéficier prioritairement des ressources affectées à la lutte contre la pauvreté, il est nécessaire d'évaluer l'impact potentiel d'une augmentation des investissements dans chacune de ces branches.

b) Modèle d'Équilibre General Calculable et micro-simulations

Le recours aux modèles d'équilibre général calculable (MEGC) permet de pallier cette lacune décrite ci-dessus. Les modèles de simulation comme les MEGC décrivent l'offre, la demande et leurs interactions sur les marchés des biens et services et des facteurs, de manière statique ou dynamique. Ils décrivent les écarts par rapport à la situation de référence et procèdent par agrégation des agents en groupes relativement homogènes. Toutefois, les disparités existent également à l'intérieur des groupes (par exemple agriculteurs propriétaires terriens et agriculteurs sans terre). On observe des différences dans le degré et la nature de la pauvreté ainsi que dans la répercussion des politiques macroéconomiques ou de chocs économiques sur les sous-groupes. Ces comportements de niveau micro-économique sont analysés à travers des micro-simulations. Les modèles microéconomiques des agents permettent d'obtenir une représentation spécifique de la réalité et de déterminer les règles de comportement des agents. Mais ils ne prennent pas en compte les interactions directes ou indirectes (par le biais de la production ou des échanges par exemple) qui existent entre différentes

catégories de ménages au sein d'une même économie. Il est impossible pour ces modèles de détecter l'impact indirect d'une politique économique.

L'utilisation des MEGC pour retracer les flux et comportement d'une économie permet d'intégrer les MCS et les modèles micro-économiques, avec une base statistique représentée par une MCS. Ces modèles exploitent les avantages de ces deux catégories d'approches dans un cadre analytique proche des observations de terrain (Parrot, 1997). Les MEGC élargissent le cadre d'analyse des modèles micro-économiques en fournissant une structure complète de l'économie. L'idée de base des micro-simulations est de travailler directement sur les données d'enquêtes et de décrire les résultats d'une modification des politiques sur le bien-être des ménages/individus. Ils permettent de mesurer les effets de politiques spécifiques sans trop simplifier la complexité des relations socio-économiques et sans agrégation excessive, car adoptant une classification adaptée à la situation de l'économie.

Contrairement aux modèles linéaires qui traitent partiellement l'économie, les MEGC sont assis sur un équilibre général et prennent en compte les interactions de différentes mesures et la complexité des relations entre micro et macro-économie. D'après Rust (1997), les MEGC favorisent la compréhension globale et la représentation détaillée de la réalité. Ils permettent de faire une évaluation des implications les plus fines et des comparaisons entre les résultats théoriques et les observations. Un MEGC est un modèle d'évaluation et de simulation qui vise à donner une représentation de l'ensemble des transactions (Shoven et Whalley, 1984).

Notre analyse est basée sur un modèle d'équilibre général calculable développé par Lofgreen, Harris et Robinson (2002) alors conçu pour l'International Food Policy Research Institute (IFPRI). Ce modèle s'appuie sur les travaux classiques de Dervis, de Melo et Robinson (1982). La description intégrale de la structure, des équations et des hypothèses du modèle standard de l'IFPRI est largement disponible dans la littérature. Il sera présenté seulement une description synoptique dans cette étude.

Le cadre théorique statique du modèle du Mali s'inspire de l'équilibre concurrentiel du marché, qui satisfait la loi de Walras (Decaluwé et Martens, 1998). Le modèle satisfait par ailleurs les hypothèses suivantes:

- les producteurs maximisent le profit sur la base d'une fonction de production concave, où les facteurs de production sont des substituts imparfaits;
- les consommateurs maximisent leur utilité;
- les facteurs sont rémunérés au produit marginal;
- les décisions de production et de consommation sont faites sur la base des prix relatifs;
- l'équilibre des marchés des produits et des facteurs se fait par un ajustement instantané et simultané du prix de l'offre et la demande.

En plus de ces caractéristiques néoclassiques, le MEGC standard de l'IFPRI intègre une série de rigidités spécifiquement liées à la production et à la demande. Le modèle permet de faire un traitement spécial de l'autoconsommation, mais aussi d'inclure une rémunération différenciée des facteurs de production suivant la branche d'activité

considérée. Le modèle néoclassique prend ainsi le nom du modèle "structuraliste", parce qu'il intègre les comportements hétérodoxes de l'économie réelle.

S'agissant du commerce extérieur, le modèle suppose une substitution imparfaits entre les producteurs locaux et les importations au niveau de l'offre et entre les ventes locales et les exportations au niveau de la demande.

Ces substitutions imparfaites sont mesurées avec les élasticités Armington de substitution (CES) du côté de la demande, et l'élasticité de transformation (CET) Powell-Gruen du côté de l'offre. En plus des élasticités CES et CET pour les fonctions de demande d'importations et d'offre des exportations, respectivement la production est représentée par une technologie imbriquée à deux niveaux, alors que la demande est décrite par le système de demande linéaire (LES). Le système de demande LES est adapté pour prendre en compte la distinction requise entre l'autoconsommation et une des caractéristiques de la Matrice de comptabilité sociale (MCS) du Mali et la consommation marchande des ménages. Cette spécification statique a été dynamisée pour faire des simulations. En effet, l'utilisation d'un modèle dynamique ajoute du réalisme, de la souplesse et de la précision à l'analyse.

c) Réduction de la pauvreté sous la tendance actuelle de croissance

Au cours de la période 1990-2006, le Mali a réalisé des performances relativement bonnes, avec un PIB national qui a cru à un rythme annuel moyen de 4,0%, soit une croissance par habitant de 1,8%. Durant la même période, le PIB agricole a enregistré une croissance de 3,5%, deux fois inférieures à l'objectif de 6% du PDDAA. En outre, celle-ci est marquée par une évolution erratique marquée par des années de sécheresse en 2000, en 2002 et en 2004.

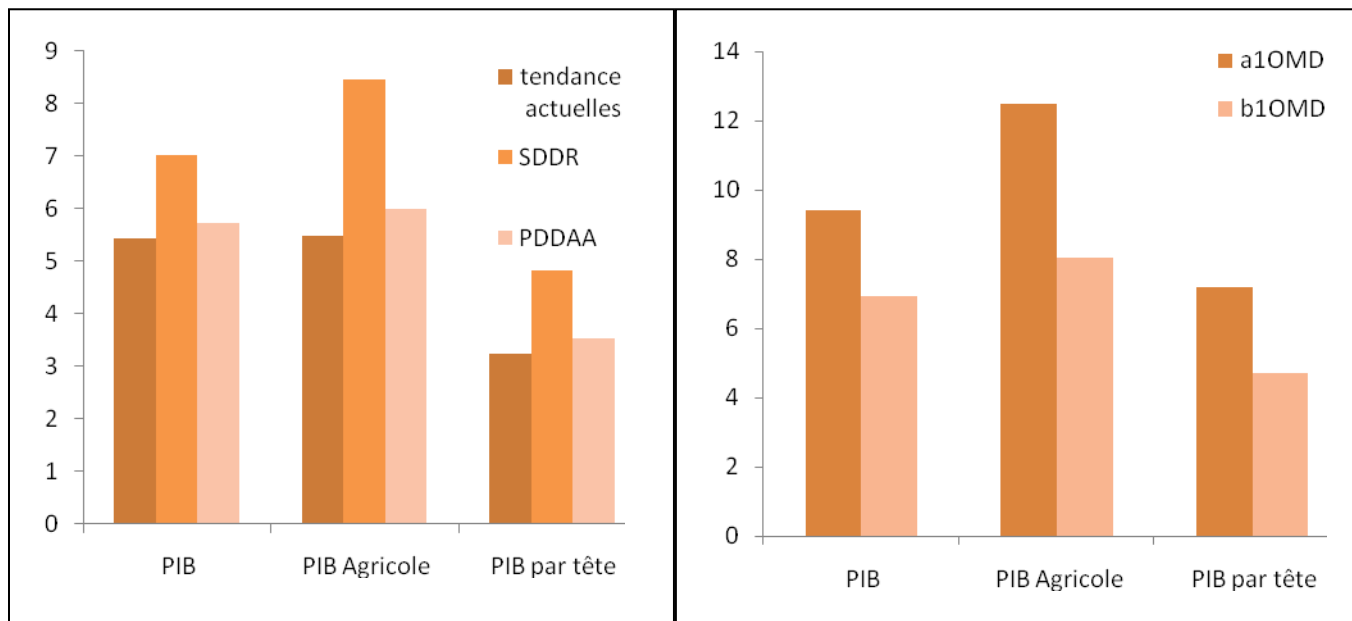
Dans ce contexte de volatilité, Si les tendances actuelles devaient se maintenir dans l'avenir, les dynamiques de croissance dans le secteur agricole jusqu'en 2015 devraient se résumer comme suit:

- i) Une croissance de la productivité totale de 1,0% pour les cultures vivrières, de 1,4% pour les cultures d'exportation et 1,9% pour le secteur non-agricole,
- ii) Un taux d'extension du stock de terres cultivées de 3,8%,
- iii) Un taux de croissance de la main d'œuvre agricole de 2,9%.

Les projections à long terme réalisées sur la base des hypothèses ci-dessus indiquent que les taux de croissance devraient se stabiliser à 4,5% par an pour l'ensemble de l'économie et à 4,5% par an pour le secteur agricole, soit une croissance du PIB par habitant autour de 3,3% (Graphique 1). Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole prévu dans le cadre du PDDAA. Avec une poursuite des tendances passées, les deux tiers de la population malienne vivraient en dessous du seuil de pauvreté en 2015. Dans les zones urbaines, cette proportion serait de 37,2%, contre 75,3% dans les zones rurales.

Étant donné que la population augmenterait durant la même période de 2,9%, le nombre absolu de pauvres aurait diminué seulement de 0,01 million pour le pays entier d'ici à 2015 (Graphique 3). Les résultats présentés ci-dessus indiquent que la poursuite des tendances passées ne sera pas une stratégie soutenable puisqu'elle ne permettra pas d'atteindre les objectifs que la CEDEAO assigne à ses pays membres en termes de croissance agricole et de réalisation des OMD.

Graphique 1 Taux de croissance annuel entre 2005-2020 selon les différents scénarios (%)



d) Accélération de la croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire

Les objectifs du secteur agricole du Gouvernement malien sont exposés dans trois documents stratégiques: le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CSLP), la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR).

Le CSLP retient dans ses principaux axes stratégiques l'Agriculture comme premier pôle de croissance et de réduction de la pauvreté. Compte tenu de la faible diminution de la pauvreté sur la période précédente, le Mali a développé un CSLP 2ème génération, le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 qui met plus d'accent sur une politique de croissance volontariste. Il est articulé autour de trois orientations stratégiques : le développement des infrastructures et du secteur productif ; la consolidation des réformes structurelles ; le renforcement des secteurs sociaux.

L'orientation sur la croissance est davantage explicitée dans le Projet de développement économique et social (PDES) du Président de la République et opérationnalisée dans la Stratégie de croissance accélérée présentée par les autorités maliennes aux bailleurs de fonds lors de la Table Ronde du 12-13 juin 2008. Le PDES et la Stratégie de Croissance Accélérée mettent l'accent sur le développement agricole par une intensification et une diversification des productions ainsi qu'une meilleure transformation des produits. Dans cette optique, l'axe 2 du CSLP a pour objectif principal l'augmentation de la production agricole de 8,0% par an et l'amélioration des conditions de vie des ruraux, dans des conditions de développement durable, et avec une attention particulière sur les populations les plus pauvres ou les plus vulnérables (notamment les jeunes et les femmes).

S'agissant de la Loi d'Orientation Agricole, elle vise l'affectation de 20% du budget national par an au secteur rural. L'objectif est d'amener l'agriculture malienne à une production de 10 millions de tonnes par an de céréales à l'horizon 2012 pour faire du Mali une puissance agricole, le taux de croissance annuel visé du secteur primaire devant atteindre 7,8% sur la période 2008-2012. En outre le renchérissement des prix des produits alimentaires confirme la pertinence de la priorité accordée au développement agro-pastorale du pays.

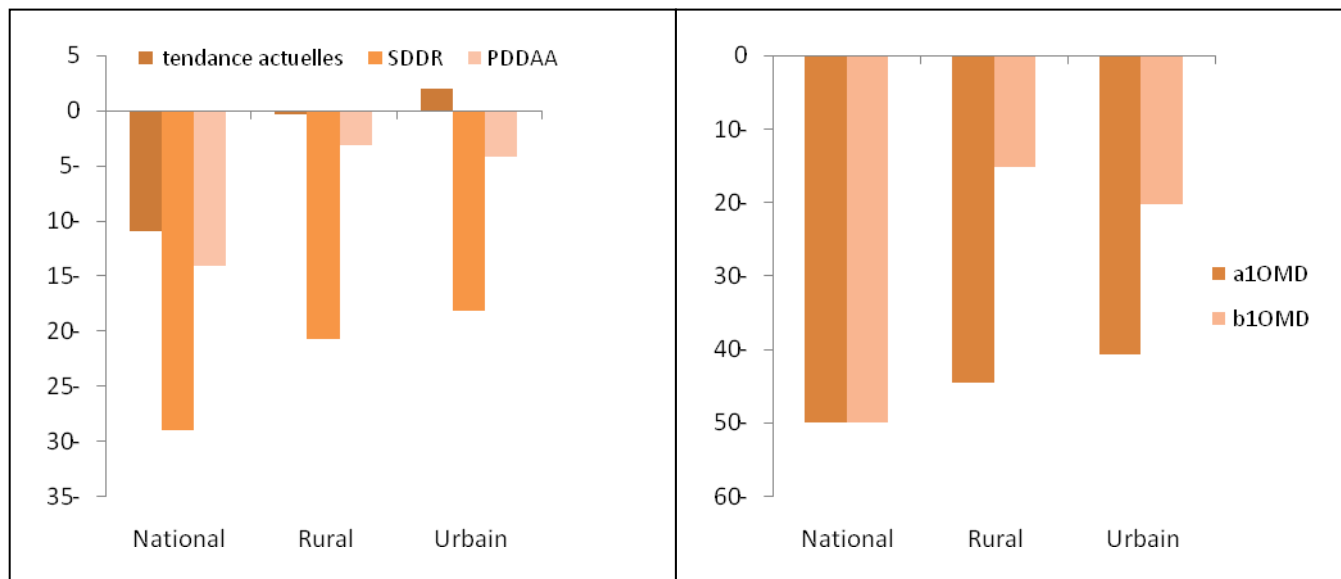
Le SDDR, qui s'intègre entièrement dans cette stratégie globale de réduction de pauvreté du gouvernement, cherche à atteindre un taux de croissance agricole de 8,5%.

i) Atteindre l'objectif du PDDAA en termes de croissance agricole

Une mise en œuvre effective du SDDR devrait aboutir à un taux de croissance moyen de 7,0 % du PIB global et de 8,5% du PIB agricole. Ces performances futures de croissance dans le cadre du SDDR, tout en étant supérieures aux résultats enregistrés sur la période 1990–2006, restent supérieurs aux objectifs du PDDAA. En particulier, la mise en œuvre du SDDR augmenterait le PIB per capita de 4,8% et contribuerait à une réduction du taux de pauvreté au niveau national de 26,8%, soit 12,6% de plus que sous les tendances actuelles. Il est à noter que cette croissance n'est pas suffisante pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire.

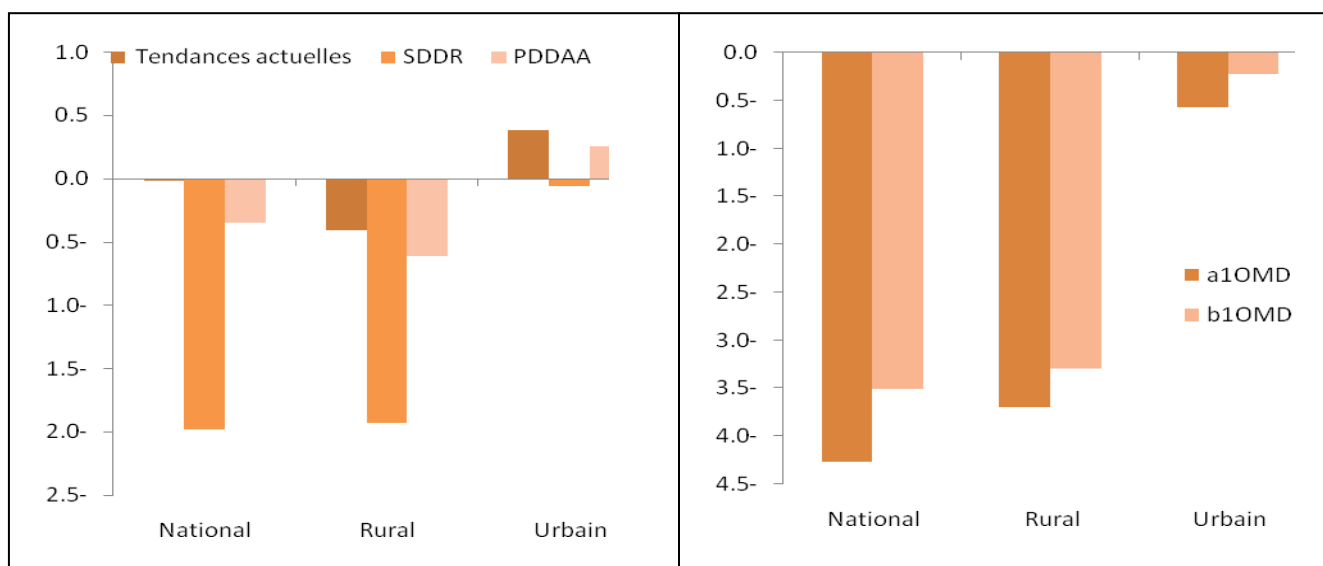
Le taux de croissance agricole moyenne nécessaire pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2015 se situe à 12,5 %, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 7,2 %. Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait de 4,3 millions d'habitants au niveau national et plus de 3,7 millions en milieu rural, en dépit de l'augmentation de la population au rythme de 2,2 % par an pendant la même période (Graphique 2).

Graphique 2 Réduction du taux de la pauvreté entre 1989 et 2015 selon les différents scénarios (%)



Ces taux de croissance ainsi obtenus paraissent relativement élevés, comparés aux performances historiques du secteur agricole et de l'économie Malienne. Dans ce contexte un autre scénario, qui consisterait à réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2020, a été pris en considération. Comme indiquent nos résultats, ce scénario aurait requis une croissance agricole de 8,1 %, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 4,7 %, ce qui est aussi équivalent à la mise en œuvre du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR). Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuera de 0,4 million au niveau national et presque 1,5 million en milieu rural, malgré une augmentation concomitante de la population totale (Graphique 3).

Graphique 3 Évolution du nombre absolu de pauvres entre 1989-2015 selon les différents scénarios (Mill.)



Les résultats présentés ici indiquent que: (i) une continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait pas au Mali d'atteindre l'objectif de croissance de PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) les résultats escomptés sous le SDDR, bien que meilleurs, ne permettraient non plus au Mali d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté en 2015; (iii) la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire en 2015 nécessiterait un taux de croissance du secteur agricole et de l'économie de 12,5% et 9,4% respectivement, bien au delà des taux tendanciels.

En conclusion, bien qu'une croissance accélérée du secteur agricole soit la stratégie de réduction de pauvreté la plus prometteuse actuellement pour le Mali, il est important de rappeler que tous les sous secteurs ne contribuent pas au même degré à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté. Il est donc important d'examiner les conséquences de stratégies alternatives de croissance du secteur agricole et leurs implications par rapport à la réduction de la pauvreté.

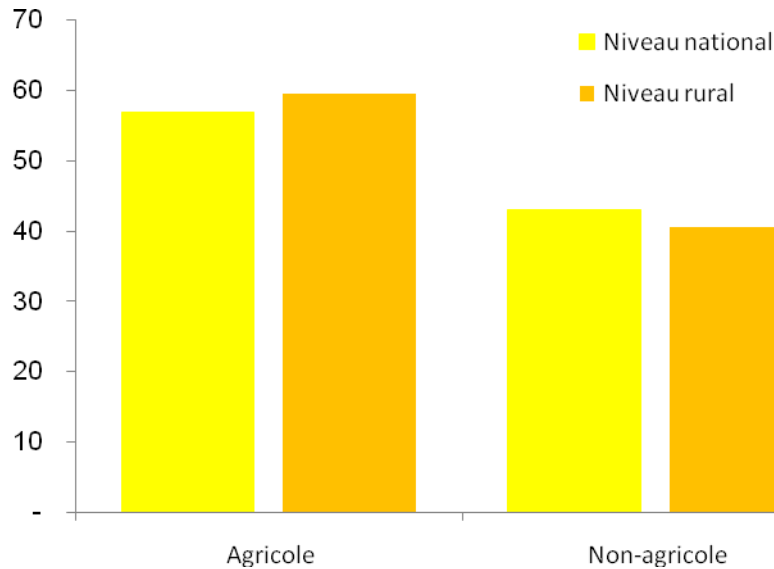
ii) Impact sur le revenu et la pauvreté

L'élimination de la pauvreté absolue est au centre des cadres de stratégies de lutte contre la pauvreté au Mali. Dans ce contexte, la redistribution des revenus est complémentaire de l'effet de la croissance sur la réduction de la pauvreté et peut apporter un triple dividende. Cette redistribution contribue à réduire la pauvreté de manière directe, si elle est ciblée vers les pauvres, ou indirectement, par l'augmentation de l'élasticité de la pauvreté à la croissance et de façon indirecte encore, lorsqu'elle renforce la croissance (imperfections des marchés du crédit ou autres mécanismes).

Pour estimer l'impact potentiel de la croissance agricole sur le revenu et la pauvreté au Mali, nous avons fixé un objectif de réduction de la pauvreté (par exemple, réduire de moitié l'incidence de l'extrême pauvreté entre 1989 et 2015 et estimer le taux de croissance requis pour l'atteindre. Cela dépend de l'élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance économique.

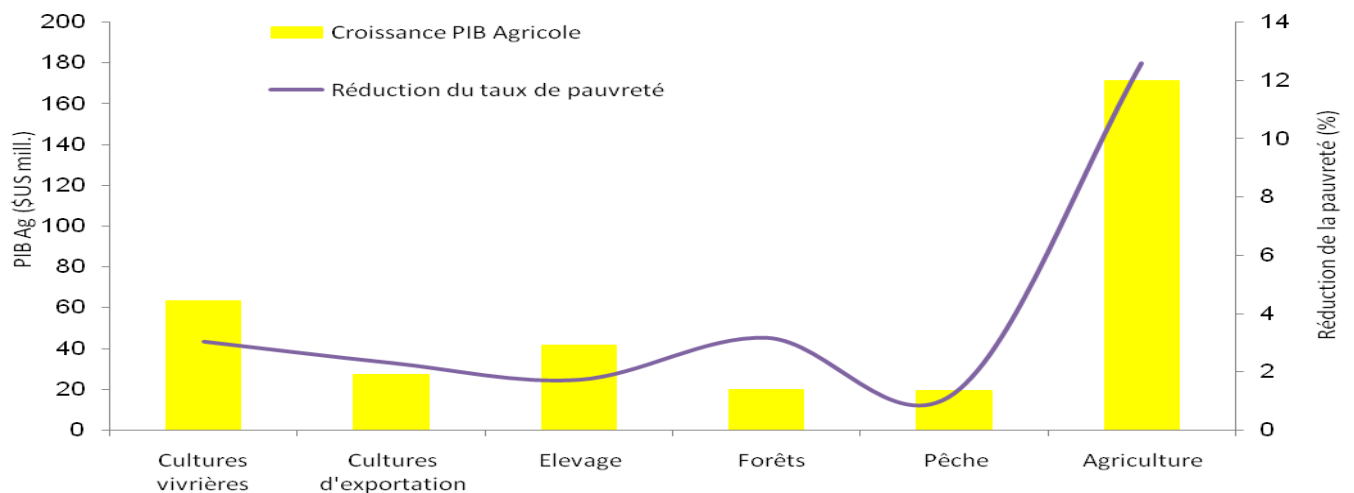
Des scénarios de réalisation du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR), de manière à réussir l'objectif de 6% de croissance agricole et/ou une croissance comparable dans l'ensemble des secteurs non agricoles, révèlent qu'au Mali, la contribution à la réduction de la pauvreté due à la croissance agricole serait beaucoup plus élevée que la contribution due à la croissance des secteurs non agricoles. Une réduction de la pauvreté de 1% – aux niveaux rural et national – peut être attribuée pour à peu près deux tiers à la croissance du secteur agricole (Graphique 1).

Graphique 1 : Contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté aux niveaux national et rural (%)



Bien que la croissance accélérée de l'ensemble de l'agriculture puisse être la stratégie de réduction de la pauvreté la plus prometteuse actuellement pour le Mali, il doit être reconnu qu'avec une telle stratégie que les sous-secteurs agricoles ne contribuent pas de la même manière à la croissance et à la réduction de la pauvreté. L'importance de la contribution à la croissance de chaque sous-secteur est déterminée d'une part par ses contributions initiales dans le revenu et dans l'emploi des ménages et d'autre part par son potentiel à contribuer à l'accélération de la croissance. Le Graphique 2 illustre la contribution à long terme (2015) à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté des différents sous-secteurs.

Graphique 2 : Contributions sous-sectorielles à la croissance du PIB agricole (milliards de FCFA) et à la réduction de la pauvreté (%)



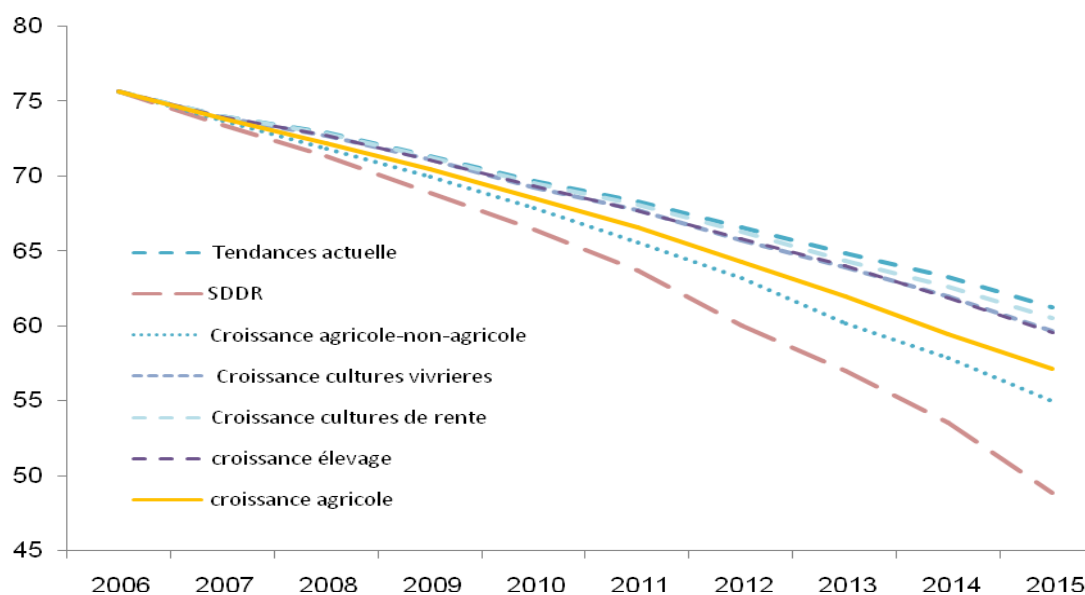
Sur ce graphique, l'axe de gauche et les barres montrent les contributions à l'augmentation du PIB agricole résultant de la croissance annuelle dans chaque sous-secteur sous le scénario du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR). La courbe et l'axe de droite montrent les contributions correspondantes, relatives à la réduction du taux de pauvreté. Le sous-secteur des cultures vivrières révèle la plus grande contribution à l'augmentation des revenus agricoles. La croissance de ce sous-secteur soutenue jusqu'en 2015 générerait un revenu supplémentaire de 63,4 millions de dollars américains par rapport à la valeur du PIB en 2006. La baisse correspondante du taux de pauvreté national serait de 4,1%. Pour les cultures de rente et l'élevage, leurs contributions équivalentes seraient nettement plus faibles, soient respectivement des revenus agricoles de 27,5 et 41,5 millions de dollars américains et une réduction de la pauvreté de 2,2 et 1,9%. Il faut remarquer que la contribution d'un effort de croissance réalisé pour l'ensemble des cultures est plus grande que la somme des contributions des efforts isolés qui ciblent exclusivement les cultures vivrières ou de rente.

A l'horizon 2015, un effort de croissance additionnelle annuelle de 1% de l'ensemble des cultures augmenterait les revenus agricoles de 171,5 millions de dollars américains et réduirait la pauvreté de 12,0 %.

iii) Comparaison des sous-secteurs agricoles en termes de croissance et de réduction de la pauvreté.

Les potentiels de réduction de la pauvreté à long terme (horizon 2015) de quelques stratégies alternatives de croissance sont exposés sur le Graphique 3.

Graphique- 3 Incidence de la pauvreté en 2015 sous des stratégies de croissance alternatives (%)



La courbe supérieure (tendance actuelle) indique la baisse du taux de pauvreté avec l'hypothèse d'une continuation des tendances actuelles dans l'ensemble de l'économie ;

ce qui résulterait en une réduction de la pauvreté de 75,6% en 2006 à 61,2% en 2015. La deuxième courbe à partir du bas décrit un rythme de réduction de la pauvreté avec une stratégie qui réussirait à créer une croissance additionnelle de 1% dans l'ensemble du secteur agricole comparativement à la croissance de base. Le taux de pauvreté tomberait à 57,1%, soit une réduction de 8,5 points de plus, comparativement à la tendance actuelle.

Les courbes situées entre les deux courbes précédemment commentées représentent la baisse de pauvreté, calculée sur la base d'élasticités, qui serait atteinte si le Mali choisit une stratégie qui se concentre sur la croissance dans un sous-secteur particulier. La baisse de l'incidence de pauvreté, atteindrait 4,1 points de pourcentage dans le cas des cultures vivrières, 1,9 dans le cas des cultures de rente, 1,8 points de pourcentage pour l'élevage, la foresterie et la pêche, comparativement à la tendance actuelle. Ainsi, une stratégie centrée exclusivement sur les cultures vivrières contribuerait plus efficacement à la réduction de la pauvreté que les stratégies basées sur les autres sous-secteurs. Toutefois, toutes ces stratégies sous-sectorielles sont moins efficaces en matière de réduction de la pauvreté qu'une stratégie élargie à tout le secteur agricole.

La courbe inférieure révèle la contribution additionnelle qui revêtirait une promotion de la croissance dans les secteurs non agricoles. Elle indique qu'avec une stratégie qui combine une croissance additionnelle de 1% à la fois dans l'ensemble des secteurs non agricoles et dans le secteur agricole, entraînerait une baisse du taux de pauvreté de 9,2% points de pourcentage, soit une baisse supplémentaire de 0,7 point de pourcentage de plus que la stratégie portant uniquement sur la croissance agricole.

En définitive, ces résultats démontrent que les stratégies isolées seraient moins efficaces pour la réduction de la pauvreté qu'une stratégie globale qui vise une croissance agricole et non-agricole largement diversifiée. Il peut être difficile d'atteindre effectivement le taux de croissance agricole élevé – estimé à 12,5% – qui serait requis pour un taux de pauvreté de 34,7% à l'horizon 2020. Toutefois, les résultats exposés ci-dessus indiquent que le Mali peut faire des progrès significatifs vers cette cible – en assurant une mise en œuvre réussie de l'agenda du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) dans le cadre du Programme ECOWAP/PDDAA de manière à générer une croissance largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non-agricoles.

L'analyse précédente des sources alternatives de croissance et des résultats de réduction de la pauvreté nous permet de tirer les leçons suivantes pour la conception et la mise en œuvre de stratégies visant à atteindre la cible de croissance du PDDAA :

- L'agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau rural au cours des 10-15 prochaines années.

- Une continuation des tendances récentes de croissance du secteur agricole réduirait le taux de pauvreté national de 4,4 points de pourcentage à l'horizon 2015 par rapport à son niveau estimé en 2006 pour le pays (75,7%).
- Des stratégies de croissance visant de manière isolée les sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté plus modestement qu'une stratégie de croissance intervenant dans l'ensemble du secteur agricole.
- Le potentiel de réduction de la pauvreté serait d'autant plus grand que la stratégie de croissance est largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

6) Investissements agricoles requis pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PDDAA

Le niveau de financement exigé pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté, tels que discuté dans la Brochure 2 (Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire : Performance récente et perspectives) est déterminé à partir de l'estimation des besoins de financement du secteur agricole, constitués de l'investissement public et de la consommation publique.

L'estimation de ces deux composantes de dépenses découle de la dynamique du capital public et de la consommation publique donnée par le modèle d'équilibre générale calculable. Quant au financement sur ressources propres des dépenses publiques (investissement public et consommation publique) dans l'agriculture, il est donné par la part du budget de l'État affectée à ce secteur qui dépend de l'évolution de l'assiette fiscale dans le temps. Le niveau de financement exigé pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté est obtenu en calculant l'écart entre le montant des besoins de financements (investissements PTIP et consommation publique agricoles) et celui des ressources propres de l'État affectées au secteur de l'agriculture. Les résultats indiquent qu'une croissance agricole de 1% du PIB agricole contribue à une réduction de 2,0% de l'incidence de la pauvreté au niveau national et de 6,0% dans le milieu rural. De même, une augmentation de 1% des dépenses agricoles augmentent le taux de croissance de 0,42%. Cette élasticité est proche de la moyenne africaine qui est de 0,366 pourcent.

a) Besoins financiers a long-terme pour atteindre les Objectifs DE L'ECOWAP/PDDAA et de la REDUCTION DE LA pauvreté

Le Tableau 1 présente la performance récente de la croissance économique ainsi que les montants des dépenses qu'y ont été consenties.

Tableau 1 Croissance économique et dépenses publiques

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Taux de croissance (%)
PIB (milliards de FCFA)								
Secteur rural	633,6	774,1	665,6	865,0	900,8	1001,4	1063,7	8,5%
Secteur non-agricole	1257,0	1438,0	1569,0	1601,1	1731,4	1892,5	2137,8	8,0%
Global	1890,6	2212,1	2234,6	2466,1	2632,2	2893,9	3201,5	8,0%
Dépenses (milliards de FCFA)								
Secteur agricole	39,6	62,9	52,8	59,7	75,0	121,5	90,7	16,9%
Secteur non-agricole	482,9	525,0	626,5	677,9	712,2	729,1	845,1	8,5%
Total	522,5	587,9	679,3	737,6	787,2	850,6	935,8	8,8%
Pourcent (%)								
Dépenses Ag/Dépenses totales	7,6%	10,7%	7,8%	8,1%	9,5%	14,3%	9,7%	
Dépenses Ag/PIB Ag	6,2%	8,1%	7,9%	6,9%	8,3%	12,1%	8,5%	
Dépenses totales/PIB	27,6%	26,6%	30,4%	29,9%	29,9%	29,4%	29,2%	

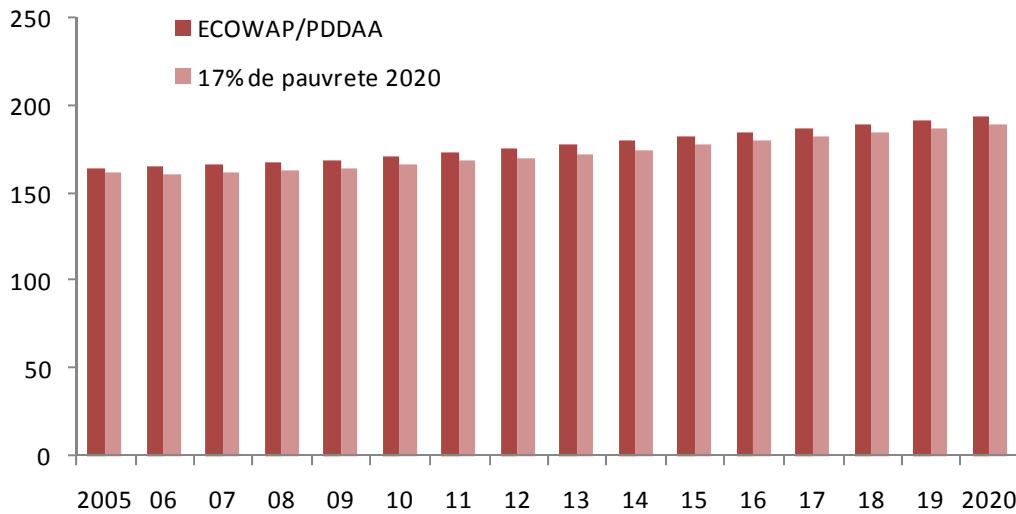
Comme indiqué ci-dessus, l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles est proche de la moyenne africaine. Une croissance agricole de 6% telle que préconisée par l'ECOWAP/PDDAA aussi bien que la réduction de moitié le taux de pauvreté en 2015 et en 2020, exigent un taux de croissance des dépenses agricoles de 14,67% , 29,40% et de 21,00% par an. S'agissant de l'atteinte des objectifs du SDDR, il faudra un taux de croissance annuel des dépenses agricoles de 18,86% par an. Ces taux sont relativement élevés que la tendance actuelle de croissance entre 2000-2006, qui est plus volatile et se situe en moyenne à 16,9% (Tableau I).

Si l'on suppose que le ratio des dépenses non-agricoles par rapport au PIB reste invariable, l'augmentation des dépenses totales est projetée à 7,10%, 7,02%, 7,38% et 7,50 respectivement pour les scénarios SDDR, ECOWAP/PDDAA, OMDI à 2015 et OMDI à 2020. Toutefois, le financement de l'agenda de la SDDR, en vue d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté nécessitera une augmentation (budget et hors-budget) dans les dépenses publiques totales, d'un taux moyen actuel de 8,8% à 13,1%. Pour réaliser les 6% de croissance agricole recommandés par ECOWAP/PDDAA, la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales passera à 14,7%. Il est prévu une forte augmentation de la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales de 16,9% à 29,4% pour réduire de moitié la pauvreté en 2015; une augmentation plus modeste de 21,0% de la part des dépenses agricoles est nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2020.

b) MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES ET INTERNES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA SDDR, L'ECOWAP/PDDAA ET L'OMDI.

La Graphique 1 présente l'estimation des dépenses agricoles annuelles prévues jusqu'en 2015 basées sur ceux du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) et des besoins en consommation publique du secteur agricole. Pour atteindre l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA d'un taux de croissance du PIB agricole de 6%, les dépenses publiques totales affectées au secteur agricole doivent se situer autour de 177 milliards de FCFA en moyenne par an. L'objectif d'un taux de pauvreté de 17% au niveau national en 2020 requiert, en revanche, des dépenses estimées à 173 milliards FCFA par an, en moyenne. En effet, un relèvement concomitant du PIB du secteur non-agricole est indispensable à l'atteinte de ce dernier objectif. L'effort de réduction de la pauvreté ne reposant plus exclusivement sur le seul secteur agricole, la pression en terme de besoins de financement du secteur agricole en est légèrement réduite.

c) Graphique 1 Financement requis par scenarios (milliards FCFA)



Source : simulations.

Les Graphiques 2 et 3 présentent la décomposition des dépenses agricoles entre les sources budgétaire et non-budgétaire. Le gap de financement à rechercher est obtenu en calculant la différence entre le montant des dépenses publiques et les ressources propres de l'Etat affectées au secteur de l'agriculture. Le montant annuel des ressources internes pour financer l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA, passera de 55 milliards en 2005 à 159 milliards de FCFA en 2020 tandis que les besoins en ressources sont estimés à 164 milliards de FCFA en 2005 et 194 milliards de FCFA en 2020. Par conséquent, le gap de financement à rechercher passera de 110 milliards de FCFA en 2005 à 35 milliards de FCFA en 2020.

Pour atteindre un taux de la pauvreté de l'ordre de 17% en 2020 sous l'hypothèse de la poursuite des efforts enclenchés dans le cadre du PDDAA et d'une mise en contribution du secteur non-agricole, les ressources internes devraient passer de 55 milliards en 2005 à 159 milliards de FCFA en 2020. En raison d'un profil de croissance relativement drainé par le secteur non-agricole, le besoin en ressources du secteur agricole passerait de 162 milliards de FCFA en 2005 à 190 milliards en 2020. Sous ce dernier scenario, le financement à rechercher est estimé à 107 milliards en 2005 et 31 milliards en 2020.

Résumé des principaux résultats

7) Conclusion et Recommandations

i) Éléments d'une approche différente de la réduction de la pauvreté

Du point de vue de l'élaboration de la stratégie, il faut noter que la démarche du CSLP est sectorielle – ce qui correspond à la pratique administrative usuelle qui respecte les attributions ministérielles. Il n'est toutefois pas évident que cette démarche permette de définir les meilleurs moyens d'augmenter le revenu des pauvres. En effet, l'amélioration des revenus des agriculteurs pauvres passe en général par une diversification de leur production dans d'autres « secteurs » (élevage, cultures de rente).

Accroître la productivité de la production céréalière pluviale serait d'une grande importance pour réduire la pauvreté. La productivité agricole est la variable la mieux corrélée avec le statut nutritionnel des ménages ruraux. A moins d'un accroissement des exportations, une telle croissance de la productivité entraînerait une baisse des prix. Ceci réduirait sans doute les bénéfices tirés de l'accroissement de la production pour les agriculteurs qui commercialisent leurs produits. Mais l'effet serait largement positif pour les plus pauvres, ceux qui auto-consomment une large part de leur production.

Etant donné les multiples imperfections du marché du crédit et de l'assurance, notamment dans le secteur rural, l'intervention publique pourrait être bénéfique à ce niveau. Le développement du microcrédit pourrait ainsi être favorisé, de manière à lui permettre d'atteindre une taille suffisante à l'absorption de ses coûts fixes. De même, des interventions en matière d'infrastructures de désenclavement ou d'appui à la commercialisation en milieu rural pourraient avoir un rôle positif.

Cette politique d'accroissement des revenus ruraux peut générer un double bénéfice : en premier lieu par une augmentation directe des revenus des agriculteurs les plus pauvres ; en second lieu par un accroissement de leur consommation, essentiellement composée de biens locaux dont l'augmentation de la production accroîtrait les revenus d'autres pauvres.

Toutefois, une stratégie de lutte contre la pauvreté limitée au développement rural, sous prétexte que la quasi-totalité des pauvres sont ruraux, serait très insuffisante. La stratégie de réduction de la pauvreté doit être globale et dynamique. Le potentiel de certaines zones semble si faible (pour des raisons écologiques et de densité de la population) que l'exode rural apparaît comme la seule solution. Le problème alors est de permettre une installation de ces migrants en ville dans de bonnes conditions, ce qui suppose un effort en termes d'éducation, de crédit facilement accessible, de développement des infrastructures urbaines et de création d'emplois.

Il serait pertinent d'accroître les incitations à la diversification des exportations. Mais les possibilités d'industrialisation sont très limitées. Un meilleur climat des affaires serait certainement plus favorable pour l'investissement privé. Toutefois les difficultés structurelles sont importantes, qui interdisent d'être trop optimiste. Les coûts élevés de production sont souvent incriminés, mais d'autres obstacles sont importants, comme les difficultés à obtenir des décisions de justice impartiales et à les faire appliquer. Pour ces raisons, à moyen terme, le marché intérieur sera plus important que le marché extérieur pour relancer la croissance et la réduction de la pauvreté.

ii) Un pré-requis : l'amélioration des capacités d'élaboration des politiques

De plus, la fonction d'élaboration de stratégies n'est guère valorisée dans l'administration malienne. Le système statistique reste peu financé (essentiellement d'ailleurs par les partenaires extérieurs) et peu performant. Ces faiblesses sont particulièrement préjudiciables lorsqu'il s'agit d'entreprendre un travail qui suppose une coordination interministérielle, comme le CSLP. Si l'on veut prendre au sérieux l'idée d'élaboration autonome (ownership), ces faiblesses devraient être surmontées.

L'accroissement de l'aide budgétaire pourrait faciliter cette appropriation des politiques. En effet, l'aide budgétaire devrait renforcer le dialogue sur les politiques, mais aussi les procédures de contrôle, de suivi et d'évaluation.

Références bibliographiques

Afrique Verte Internationale, 2008. Fiche Documentaire : Crise alimentaire ou effondrement du pouvoir d'achat ? www.afriqueverte.org, Afrique Verte - 2 juin 2008

AFRISTAT, 2008. Rapports annuels de la Zone Franc, 2006 et 2007.

Banque Mondiale, 2007. Rapport Programme RURALSTRUC, Première Phase, Les implications structurelles de la libéralisation sur l'Agriculture et le Développement Rural au Mali, Juillet 2007.

CPS/SDR, 2009. Rapport sur l'évolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Mali, Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System (ReSAKSS), Avril 2009

CSA, 2009. Rapport d'Étude de Base sur la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (EBSAN), Mars 2009. Données de Juillet 2007 et Mars 2008, Présidence de la République du Mali, Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), Système d'Alerte Précoce (SAP).

DNSI, 2001, Enquête Malienne d'évaluation de la pauvreté

DNSI, 2003. Perspectives de la population résidente du Mali (1999-2024). RPGH 1998 analyse, tome 6. Primature/DNSI. Bamako Février 2003. 228 p.

FMI, 2007. Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne-[Washington, D.C.]: Fonds monétaire international, 2007. Études économiques et financières, Avril 2007
GOREUX L. (2003), "Prejudice caused by industrialised countries subsidies to cotton sectors in Western and Central Africa", OMC, Genève, 2003.

IER, 2005, Analyse de la pauvreté en zone Office du Niger

IER. Etude socio-économique du rôle de l'agriculture. Synthèse nationale, 2003.

INSTAT, 2004. Comptes Nationaux du Mali, DNSI, mai 2004.

INSTAT/DNPD, 2006. Enquête Démographie et de Santé (EDS IV, 2006).

Kébé Demba, Bélières Jean-François et Sanogo Ousmane, 2003. Impact de la globalisation et de l'ajustement structurel sur les petits producteurs au Mali. IER FAO/BM. Bamako Juillet 2003. 122 p.

Kébé, D. ; Bélières, J.F. ; Barret, L. ; Djouara, H. Diversité des formes d'organisation des producteurs de riz et de coton au Mali : évolutions et perspectives pour un développement agricole durable. Journées SFR 2005.

KEITA M.S., NUBUKPO K., TRAORE A. (2004), Etude sur les coûts de production du

coton au Mali, IER, Bamako, Novembre 2004, 32p.

ODHD, (1999), Rapport national sur le développement humain durable au Mali, Croissance, Equité et Pauvreté.

ODHD, (2000), Rapport national sur le développement humain durable au Mali, Aide, Endettement et Pauvreté,

PAM, 2006. Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA) au Mali . Données de décembre 2005. Programme Alimentaire Mondial. Bamako 2006. 93 p.

PAM/SAP, 2005. Suivi de la sécurité alimentaire à travers les sites sentinelles : résultats du 1er passage des enquêtes. Programme alimentaire mondial (PAM) & Système d'alerte précoce (SAP). Bamako Juin 2005. 46 p.

PAM/UE, 2005 Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA)

Ministère de l'Agriculture, 2000. Document d'évaluation du Programme National d'Infrastructures Rurales, 2000.

Ministère de l'Agriculture, 2001. Document d'évaluation du Projets d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations de Producteur, 2001.

Ministère de l'Agriculture, 2001. Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR), Mali, 2001.

Ministère de l'Agriculture, 2008. Politique agricole et développement en Afrique, Projet d'Appui à l'Agriculture Africaine (P3A), cas du Mali, OCDE.

Ministère de l'Agriculture, 2009. Rapport final de la 9^{ème} Revue des Projets et Programmes du Ministère de l'Agriculture, Mali, avril 2009.

Ministère de l'Agriculture, Contribution à la Plate Forme de Rome, Groupe de Travail «Agriculture – Commerce – Sécurité Alimentaire », (Etude de Cas Mali), février 2008.

Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 2007. Rapport sur la situation économique et sociale du Mali en 2006 et Perspectives pour 2007,

ODHD, 2005. Rapport sur le développement humain au Mali : Gestion de l'Environnement pour un développement humain durable, 2005.

Traoré, N. ; Tangara, M. ; Keïta, M. S., Inventaire des politiques agricoles au Mali, 2004.